

Conseil Municipal
8 mars 2021
A la Commanderie à Dole –18 h 00

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 8 mars 2021 à 18 h 00, à la Commanderie à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 02 mars 2021
Date de publication : 15 mars 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND,
M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE,
Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE,
M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ,
M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET,
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE,
M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT,
Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMD AOUI, Mme Amandine BORNECK,
M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à Mme Sylvette MARCHAND (jusqu'à son arrivée)
M. Jean-Pascal FICHÈRE à Mme Isabelle MANGIN (jusqu'à son arrivée)
M. Jean-Marie SERMIER à M. Mohamed MBITEL
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Nicolas GOMET (DCM 21.08.03.02) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 21.08.03.13-14-24) ;
M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.08.03.19-20)

M. le Maire : *Bonsoir à tous. Je vais ouvrir cette séance. Je voudrais, en préambule, que nous ayons une pensée pour celles et ceux qui œuvrent dans la salle d'à côté en faveur de la vaccination depuis plusieurs semaines, les pompiers, les médecins libéraux, les infirmiers, les infirmières, le personnel municipal et le personnel d'Hello Dole. Je voudrais bien sûr les remercier au nom de nous tous pour leur implication continue, encore hier exceptionnellement, puisque nous avons eu quelques doses d'AstraZeneca supplémentaires. Ce travail collectif de l'ensemble des partenaires que j'ai cités a permis que la ville natale de Louis PASTEUR soit à la hauteur du grand savant né dans cette ville.*

Au-delà de cela, bien évidemment, malgré la complexité des prises de rendez-vous, des démarches que beaucoup ont dû faire, complétées par les lignes téléphoniques de la ville, une grande partie des plus de 75 ans de cette ville et du nord Jura sont désormais vaccinés. D'autres, qui représentent une minorité, ne le sont pas encore. J'espère que par des réouvertures de nouveaux créneaux, les personnes qui n'ont pas pu encore être vaccinées pourront l'être dans les semaines à venir. Nous allons avoir des semaines avec peu de vaccinations, jusqu'à fin mars. Le centre ne sera plus ouvert tous les jours, parce qu'il y a moins de doses, mais je sais aussi que dans quelques jours, en fonction des décisions préfectorales, de nouveaux créneaux seront probablement ouverts pour le mois d'avril qui devrait être un mois soutenu en termes de vaccinations.

Je vous dis aussi que le centre de vaccination sera transféré dans la grande salle des fêtes de Brack pour la phase suivante du mois d'avril, et fin mars, puisque ce sera à partir du 19 mars que le transfert se fera, tout simplement pour des raisons d'organisation. Je souhaitais que le transfert puisse se faire à un moment très creux en termes de vaccination, de manière à pouvoir de nouveau libérer cette salle de spectacle dans l'optique, je l'espère, que la vie culturelle puisse reprendre peut-être en mai, en juin, cet été. Nous verrons bien. En tout cas, je souhaitais que cela puisse se faire pour qu'elle soit opérationnelle, le Manège de Brack permettant sans problème d'accueillir dans la grande salle le centre de vaccination.

Un grand merci à cette belle coordination, à l'Ordre des Médecins, au Docteur LOUVRIER, au Capitaine GUYON des sapeurs-pompiers et à toutes celles et ceux qui œuvrent vraiment, parce que cela a été extrêmement bien mené dans cette coordination, tout le monde y a mis du sien pour que les choses puissent se faire, et surtout le plus rapidement possible, puisque nous avons été l'un des tout premiers centres à ouvrir en Bourgogne Franche-Comté dès le 7 janvier dernier, semble-t-il, ce qui nous a permis de prendre de l'avance sur la vaccination.

Bien sûr, je souhaite à toutes celles et tous ceux touchés par cette épidémie un prompt rétablissement, avec nos pensées fortes aux familles des personnes qui ont perdu un proche. Nous savons qu'ils ont été très nombreux malheureusement, sur la fin du mois de janvier et début février, et ce sont beaucoup de familles endeuillées. Je pense aussi aux familles qui ne peuvent aller voir des personnes hospitalisées, parce que ce sont aussi des moments extrêmement compliqués.

J'ouvre cette séance en vous donnant lecture, pour commencer, des pouvoirs :

- Justine GRUET à Sylvette MARCHAND jusqu'à son arrivée ;
- Jean-Pascal FICHÈRE à Isabelle MANGIN jusqu'à son arrivée ;
- Jean-Marie SERMIER, qui est au Parlement sur la loi Climat (nous lui souhaitons des débats aussi riches que les nôtres au sein de l'hémicycle) à Mohamed MBITEL ;
- Laetitia CUSSEY à Jean-Baptiste GAGNOUX.

Jean-Philippe LEFÈVRE est présent. S'il doit peut-être, en fonction de son agenda, nous quitter en cours de séance, il donnera son pouvoir à Alexandre DOUZENEL.

Il me semble qu'il n'y a pas d'autre pouvoir.

En ce qui concerne le secrétariat de séance pour ce Conseil Municipal, c'est au tour de Blandine CRETIN-MAITENAZ.

Mme CRETIN-MAITENAZ : *Oui, Monsieur le Maire.*

M. le Maire : *Merci. Je commence par l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 14 décembre dernier. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je considère que ce compte rendu est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 14 décembre 2020.

S'agissant de la communication des décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation de pouvoirs, y a-t-il des questions sur ces points ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

Je passe au premier point à l'ordre du jour.

M. PRAT : *Monsieur le Maire, s'il vous plaît.*

M. le Maire : *Monsieur PRAT, je vous ai vu en premier. Quel est votre sujet ?*

M. PRAT : *J'ai une demande de précision. Dans les moyens généraux, concernant l'avenant n° 1 à la convention d'autorisation d'occupation temporaire et la modification des locaux pour Monsieur Jean-Marie SERMIER, pour 234 euros par mois, je souhaiterais connaître la taille des locaux et si cela comprend les charges.*

M. le Maire : Je vais demander au Directeur Général des Services de me donner la convention exacte sur le sujet. Effectivement, cette convention est résignée pour l'occupation des locaux du député et conseiller municipal Jean-Marie SERMIER. Il s'agit d'une convention qui a pris effet à compter du mois d'octobre dernier et qui annule les précédents articles de la convention du 21 avril 2014. Elle concerne trois bureaux au premier étage de l'Hôtel de Ville, d'une surface globale d'environ 36 mètres carrés. L'autorisation est consentie moyennant un paiement par l'occupant d'une redevance mensuelle de 234 euros hors charges. À cette redevance s'ajoutera le montant forfaitaire de 117 euros au titre des charges de fournitures (chauffage, eau, gaz, électricité, entretien des locaux). La redevance sera payée par trimestre et sera révisée annuellement tous les 1^{er} octobre. Voilà les éléments que je pouvais vous donner.

M. PRAT : Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. HAMDAOUI : Merci. Par rapport à l'ordre du jour, nous vous avons écrit le 13 janvier dernier pour vous faire part d'une proposition de délibération. Elle se retrouve sur la table, nous en sommes ravis, mais nous aurions attendu une réponse, ne serait-ce qu'un accusé de réception, ou alors de pouvoir en discuter avec vous ou en commission. Nous aurions bien aimé que notre demande fasse l'objet d'une réponse de votre part, par respect pour les élus. Quelle que soit la nature de votre réponse, vous auriez pu répondre à cette demande. Nous trouvons que ne pas répondre est un manque de considération pour les élus que nous sommes et pour cette assemblée.

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, ce document est une motion. Il n'est donc pas traité dans les questions de l'ordre du jour. Il sera traité à la fin de la séance. Je n'évoquerai donc rien suite à vos propos, que ce soit celui-ci ou ceux dans la presse ce matin, d'ici la fin de la séance.

La parole est à Monsieur Stéphane CHAMPANHET pour le rapport n° 01.

RAPPORT N° 01 : EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION ET PROTECTION DES ÉCOLES ET DES ESPACES PUBLICS

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire.

La vidéoprotection est un outil au service de la population et de la sécurité de la Ville. Ses objectifs sont de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens. La Ville entend ainsi agir contre certaines formes de délinquance touchant directement la population, d'augmenter le sentiment de sécurité des Dolois et des visiteurs, de sécuriser les bâtiments communaux et les espaces publics exposés. La vidéoprotection se révèle très utile en matière d'investigation. Elle a permis d'augmenter d'environ 30 % le taux de résolution des affaires judiciaires sur Dole. La vidéoprotection a aussi pour rôle de prévenir la commission des infractions et de protéger la population.

L'extension envisagée permettra :

- de couvrir toutes les écoles de la ville ;
- de compléter utilement le dispositif existant ;
- de prévenir les nombreuses dégradations commises sur le domaine public et d'engager la responsabilité civile des auteurs. Une vingtaine de personnes sont identifiées chaque année suite à des délits de fuite. Chaque année ce sont entre 15 000 et 35 000 euros de dégâts qui sont pris en charge par les assurances des auteurs de dégradations.

La ville de Dole souhaite adhérer à un marché global qui va être lancé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au profit d'une vingtaine de communes pour commander la pose de 17 caméras supplémentaires au cours des quatre prochaines années. Des travaux de sécurisation des écoles vont également être réalisés. Le contexte de menace terroriste impose le renforcement de la sécurité des établissements scolaires (en complément de la vidéoprotection).

Dans les préconisations du plan particulier de mise en sûreté des personnes (PPMS), certains éléments de sécurité doivent être renforcés avec entre autres :

- le renforcement des contrôles d'accès qui nécessite la pose de visiophones pour sécuriser l'accès du public aux locaux ;
- l'installation d'alarme PPMS dans les écoles ;
- la pose de films opacifiants sur certaines fenêtres.

Des travaux visant à la protection des rassemblements de personnes sont aussi envisagés. Désormais des périmètres de protection doivent être réservés à des lieux ou des événements soumis à un risque d'actes de terrorisme en raison de leur nature même ou de l'ampleur des manifestations. Dans ce périmètre, les accès, la circulation et le stationnement des personnes doivent être réglementés afin de pouvoir organiser, de manière très pratique, le filtrage des accès. Pour des raisons d'efficacité et pour faciliter le travail des services municipaux, il est prévu d'installer en centre-ville des dispositifs escamotables mécaniques ou automatiques pilotables.

Le plan de financement prévisionnel pour l'ensemble de ces travaux est estimé à 212 594 euros hors taxes. Plusieurs subventions vont être sollicitées, notamment et entre autres, dans le cadre des appels à projets FIPD (Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance) à hauteur de 22 %, DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) à hauteur de 40 %.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter tous les financeurs aux taux les plus élevés ;*
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;*
- solliciter l'accord de la commission préfectorale de vidéoprotection ;*
- lancer de nouveaux marchés pour mise en concurrence des sociétés spécialisées ;*
- prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- signer l'ensemble des documents à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ?*

M. DRUET : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mesdames et messieurs. Notre groupe émet quelques réserves sur cette délibération. Tout d'abord, nous partageons le fait qu'aujourd'hui, il est bien sûr préférable de mettre tous les outils possibles à la disposition des forces de l'ordre pour travailler et prévenir tous risques pour notre population, surtout dans le contexte national actuel, avec, vous l'avez cité, des risques de sécurité, des risques d'attentat ou d'agression, ou encore le sentiment d'insécurité d'une partie de notre population. Protéger nos habitants doit être une priorité et tout outil est le bienvenu pour cela, mais pas à n'importe quel prix, et c'est là où je disais que nous avons quelques réserves.*

Pour nous, la vidéoprotection – j'insiste sur ce dernier mot, la protection – doit aller dans le sens de protéger la population, de la rassurer. Cet outil doit être un plus ou une aide pour nos agents, pour qu'ils puissent résoudre certaines affaires, mais il ne doit pas être un outil de répression. Pour nous, il y a une ligne à ne pas dépasser, celle de la liberté individuelle de la population, et là, j'avais quelques questions. Comment sont stockées les images ou informations sur le système de surveillance ? Où sont-elles enregistrées ? Sur quel type de serveur ? Comment sont-elles protégées ? Qui y a accès ? Comment sont-elles protégées des cyberattaques que nous vivons quotidiennement en France ?

Nous insistons sur le fait que cet outil ne doit pas être un moyen de substitution aux moyens humains et au contact avec la population. Pour nous, ce travail doit être fait en Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

J'avais aussi, lors du dernier Conseil Municipal, émis une inquiétude sur l'avenir de notre commissariat. J'aimerais savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Vous vous étiez engagé à discuter sur ce sujet au prochain Conseil Municipal lors de cet échange. De plus, les effectifs sur ce commissariat ne sont pas au complet. Nous devons nous battre pour pouvoir avoir plus de moyens humains sur notre commissariat, et surtout pour son maintien dans notre bassin de vie. Je vous remercie.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais vous répondre, Monsieur DRUET. Monsieur GOMET.*

M. GOMET : *Bonjour. Il y a effectivement trois points distincts dans cette délibération. Nous regrettons qu'ils ne soient pas dissociés, ce qui aurait permis plus de transparence sur les subventions attendues pour chaque élément, mais vous pourriez peut-être donner un peu plus de détails justement sur ces éléments. Dans les subventions, nous ne voyons pas bien si les*

subventions correspondent plus à la vidéoprotection ou justement aux aménagements qui doivent être faits dans la ville ou dans les écoles. C'est mon premier point.

Deuxièmement, nous regrettons aussi cette délibération commune par rapport aux justifications de chacun de ces éléments. En effet, s'agissant de la sécurisation des écoles, en conformité aux préconisations du plan particulier de mise en sûreté des personnes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et aussi, d'une certaine manière, contre les intrusions malveillantes de manière générale, nous ne pouvons qu'y souscrire.

Nous soutenons également la sécurisation des rassemblements lors des manifestations festives en évitant, qui plus est, des risques liés à la manutention des dispositifs anti-véhicules béliers lors de la mise en place par les services techniques. Nous avons tous en mémoire le terrible attentat de Nice où un camion avait servi d'arme contre la population. Ce risque doit être davantage prévenu dans notre ville. Justement, la ville de Nice détient le record français du nombre de caméras de surveillance. C'est le record non seulement au niveau de la ville, mais aussi en termes de nombre de caméras par habitant (une caméra pour 130 habitants), ce qui nous amène au dernier point concernant la vidéosurveillance, ou vidéoprotection, selon l'angle sous lequel on peut le voir.

L'extension du système de caméras vidéo est le point le plus polémique. L'autre intervention de mon collègue concernait également ce point. Dans la délibération, on parle de sécuriser les écoles. Or sur 17 nouvelles caméras, je crois que seules 3 ou 4 caméras concernent directement des écoles. Par ailleurs, leur efficacité pour empêcher les délits n'est pas claire. Vous l'avez dit vous-même, c'est surtout un moyen de résoudre des enquêtes policières, donc sur sollicitation de la police. Tant que l'on cherche des voleurs de sacs à main, c'est très bien.

Mon collègue s'inquiétait de la protection des données numériques qui pourraient être victimes de hackers. Nous pouvons aussi nous interroger sur ces données par rapport à ce que deviendra le contexte politique futur. Nous ne savons pas de quoi sera fait demain. Nous ne savons même pas de quoi sera faite l'année prochaine. Ces données sont personnelles et importantes. La méfiance vis-à-vis des applications contre la Covid-19 par crainte d'une exploitation malveillante des données personnelles montre que cette crainte existe pour la population. La vidéosurveillance peut donc elle-même être perçue comme une atteinte aux libertés dans le cadre d'une utilisation malveillante.

Sans vouloir faire déposer les caméras déjà existantes, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de chercher à rattraper Nice, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de dépenser 150 000 euros d'argent public pour passer d'une caméra pour 200 habitants à Dole à une pour 170, avec des bénéficiaires qui, comme je l'ai évoqué, seront plutôt hasardeux.

Je vous remercie.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DRUET, j'ai bien entendu vos observations. J'ai du mal à comprendre au final, si ce n'est que je pourrais peut-être résumer cela par « oui, mais » s'agissant de votre avis sur la délibération. Vous avez dit qu'il fallait mettre tous les outils en place, que tous les outils étaient les bienvenus. Nous partageons naturellement cet avis compte tenu de la délibération que nous proposons.*

Vous avez évoqué la question informatique et la liberté par rapport à ces questions. Pour les aspects techniques que vous avez soulevés, ces questions ont déjà été maintes fois évoquées et maintes fois répondues. Ceci étant, lorsque la première phase de vidéoprotection a été créée, je pense que nous n'étions pas encore élus. Il n'y a pas de problème pour que nous évoquions de nouveau ces questions. Néanmoins, il est toujours bon de rappeler que les vidéos sont à la disposition des officiers de police judiciaire pendant 15 jours. Au-delà de ces 15 jours, les données sont systématiquement écrasées.

Je rappelle aussi que s'agissant de toute caméra située sur la voie publique, les images cachent systématiquement l'ensemble des fenêtres, des portes des bâtiments et des maisons sur ce sujet. D'ailleurs, les groupes d'opposition sont les bienvenus pour que nous puissions venir vous expliquer comment cela fonctionne et pour visiter le Centre de Supervision Urbain (CSU) si cela vous intéresse. Ce serait une demande légitime de votre part. Nous pourrions vous démontrer exactement ces aspects liés à la défense des libertés privées, personnelles sur cette question. Là-dessus, il n'y a pas de problème.

J'ajoute aussi que systématiquement, l'extension ou la création d'un centre de supervision urbain ou de caméra de vidéoprotection passe devant une commission de vidéo départementale, avec d'autres élus. La présidence de la commission est effectuée par un magistrat du parquet, lequel est même venu à Dole pour observer le Centre de Supervision Urbain. Vous voyez toutes les limites sur d'éventuels excès sur les libertés. Je reviendrai sur cette question dans un instant.

Vous avez évoqué la question du commissariat, Monsieur DRUET, et je vous en remercie, parce qu'effectivement, je vous avais dit que nous en reparlerions au prochain Conseil. En effet, je savais que nous allions avoir des délibérations liées à la sécurité. Bien évidemment, il est clair la collectivité et les collectivités territoriales ne peuvent pas assumer l'ensemble des compétences régaliennes qui relèvent de l'État. On essaie de contribuer à une meilleure sécurité dans la ville par les outils à la disposition des collectivités, ce qui en fait l'objet ici d'une délibération. Je reviendrai ensuite sur les raisons pour lesquelles nous souhaitons l'extension de ce réseau, mais en aucun cas nous ne devons nous substituer au travail de la police nationale.

Il est vrai qu'au fur et à mesure des années, nous sentons un glissement sur le sujet. C'est ennuyeux, parce que je pense qu'il est important que chacun ait ces prérogatives directes, police municipale et police nationale. Ce sont des débats nationaux importants aujourd'hui, avec les associations d'élus sur la place des polices municipales dans l'ensemble du giron des différentes entités liées à la sécurité (gendarmerie, police nationale, police municipale). Je ne suis pas favorable à ce que les compétences des polices municipales soient élargies, parce que nous voyons bien que d'un autre côté, il y a une forme de désengagement de l'État de ce point de vue. Chacun doit garder ses prérogatives.

La police nationale à Dole est aujourd'hui, dans une situation qui ne me convient pas, qui ne nous convient pas, et qui, je pense, ne vous convient pas non plus, et cela pour plusieurs raisons : des effectifs insuffisants, une brigade anticriminalité qui a fêté son premier anniversaire depuis sa suspension, depuis janvier 2020. Ceci n'est pas acceptable. J'ai eu l'occasion de l'écrire plusieurs fois, de le dire avec Jean-Marie SERMIER au cabinet du ministre il y a déjà plus d'un an. J'ai eu de nouveaux échanges avec le cabinet de Gérard DARMANIN. Je pense que j'en aurai encore bientôt, sans pour autant qu'il y ait aujourd'hui de véritables résultats sur le sujet.

Je regrette aujourd'hui que, pour obtenir des effectifs suffisants, il faille que la situation se dégrade et se médiatise, ce que nous voyons bien au niveau national, alors qu'il faudrait être en amont, et pas en réponse sur le sujet. Ceci étant, nous pourrions aussi peut-être avoir plus d'effectifs, mais la justice doit être au rendez-vous systématiquement. Il y a donc encore beaucoup de choses à revoir et à reprendre de ce point de vue. Néanmoins, en tout état de cause, nous manquons d'effectifs. S'agissant du projet de commissariat porté depuis x municipalités, chaque maire faisant l'effort de créer un projet pour que l'État le retienne, force est de constater que ce sujet date de 2006, si ma mémoire est bonne, et que nous n'avons toujours pas de nouveau commissariat.

Au moment où s'ouvre le Beauvau de la sécurité, avec un livre blanc qui a émis des hypothèses, ce n'est pas du tout ni la loi ni une décision, ce n'est même pas un projet. C'est un livre blanc comme il s'en est déjà fait de très nombreux. Maintenant, il faut des décisions à l'issue du Beauvau de la sécurité, qui viendront préciser, clarifier, donner des directives et un chemin clair sur les zones de police et les zones de gendarmerie pour que les choses soient bien établies.

De plus, j'ai demandé par courrier au ministre DARMANIN une position ferme sur cette question de commissariat. Nous avons acheté des biens sur Dole pour pouvoir porter ce projet. Nous n'allons pas garder ces bâtiments ad vitam aeternam en attendant qu'un jour, un ministre veuille bien décider de financer un commissariat de police à Dole. Je leur ai dit « nous devons avoir une réponse en juin ». Soit le commissariat se fait, soit il ne se fait pas, et nous ferons un projet d'aménagement dans le secteur Pompidou, rue des Gardes, avenue Léon Jouhaux, mais nous n'allons pas stocker indéfiniment du foncier en attendant qu'un ministre veuille bien un jour proposer un commissariat.

Il semblerait que l'État veuille garder le commissariat actuel pour y faire des travaux de façon plus importante. Soit, j'entends, nous connaissons bien les limites financières de l'État aujourd'hui. Ensuite, gardera-t-il une zone de police à Dole ? Voilà une question que les médias ont posée. Le Beauvau viendra peut-être clarifier les choses sur le sujet.

Tout cela pour vous dire qu'à ce stade, aujourd'hui, il n'y a pas de remise en cause du commissariat de police. Il n'y a que des suppositions dans des livres blancs, dont nous savons

qu'ils ont été nombreux à déjà être faits. Il faudra attendre des précisions sur le sujet à l'avenir. Voilà ce que je pouvais vous dire du côté du commissariat.

S'agissant des effectifs, j'ai un souhait, une ambition, c'est le rétablissement de la brigade anticriminalité à Dole. Pour cela, il n'y a pas besoin d'une armada de policiers supplémentaires. Il faudrait simplement environ cinq postes, puisque nous avons déjà des policiers de la brigade anticriminalité formés, habilités BAC. La BAC a été fermée pour ajouter des effectifs de nuit, parce que tout simplement il manquait des policiers dans l'équipe de nuit. Je m'en suis ouvert plusieurs fois avec Monsieur le Préfet qui essaie de faire aussi tout ce qu'il peut avec le directeur général de la police nationale. Cela étant, vous constatez comme moi que les villes ont des effectifs quand cela brûle. Je fais ce constat, ce qui n'est pas acceptable. Ce n'est pas ainsi que l'État doit travailler.

Après, il existe une multitude de raisons pour lesquelles certaines situations dérapent dans certaines villes françaises, notamment actuellement, mais je ne veux pas créer de débat là-dessus, parce que c'est un autre sujet. Toutefois, il faut être en amont de ces questions, et c'est un mauvais signal envoyé à la population des villes moyennes que de fermer les brigades anticriminalité. Sachez que Lons-le-Saunier a été aussi victime de la fermeture de leur brigade anticriminalité. On appelle cela « une suspension », mais je vois que ces suspensions durent. Comptez sur ma détermination totale sur le sujet. Je pense que je peux aussi compter sur la vôtre, ce dont je ne doute pas, parce que tout le monde veut défendre les services publics sur un territoire. Cela me semble être essentiel et normal. Maintenant, des décisions dans les prochains mois changeront peut-être la donne, mais à ce stade, nous n'avons pas d'information.

J'en reviens proprement à notre délibération. Monsieur GOMET, vous avez parlé des subventions sur le sujet. Justement, la délibération va solliciter des subventions pour le dossier de vidéoprotection, et nous allons aussi solliciter des subventions sur la question des écoles, du renforcement des protections sur les écoles pour éviter des intrusions, pour avoir du matériel supplémentaire comme des digicodes ou des éléments pour éviter des intrusions la nuit, avec un certain nombre d'alarmes. Du matériel existe déjà dans certaines écoles, mais pas dans toutes. Je veux que toutes les écoles aient à peu près le même dispositif pour éviter ce genre d'intrusion dans nos établissements scolaires.

Pour cela, il existe un fonds, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Cette délibération vise à solliciter des crédits pour les différentes actions qui sont dans cette délibération. Nous devons déposer nos dossiers, si j'ai bonne mémoire, avant le 25 mars prochain de manière à pouvoir solliciter des crédits sur l'exercice 2021. Les aura-t-on ? Je ne vais pas m'engager aujourd'hui. Nous ne savons pas. Cela dépendra des différents dossiers, parce que la ville de Dole n'est pas la seule à s'impliquer dans cette question. J'ajoute que le dossier de la vidéoprotection présenté ce soir est aussi en adéquation avec certaines communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui veulent se doter en vidéoprotection sur le territoire. Nous ferons un groupement de commandes de manière à faire baisser les coûts sur le sujet.

Maintenant, pourquoi le faire ? Cela a été dit dans la délibération, mais j'ajoute quelques points qui me semblent être particulièrement importants. D'abord, la première phase de déploiement de la vidéoprotection créée dans le mandat précédent a porté très largement ses fruits. Nous avons eu plus de 360 réquisitions depuis fin 2015 par les officiers de police judiciaire pour extraire un certain nombre de bandes vidéo issues de nos différentes caméras sur la ville. Ce sont 360 extractions qui, à chaque fois, amènent des éléments à l'enquête pour justement pouvoir élucider des faits, ce qui a permis de progresser dans l'élucidation des faits sur la ville, et bien évidemment, d'apporter des éléments d'investigation essentiels au déroulé des enquêtes.

Monsieur GOMET, il ne faut pas réduire cette action aux voleurs de sacs à main. Vous brandissez systématiquement j'ai envie de dire « comme le vieux monde », parce que je pense que ce débat n'a plus lieu d'être. Je pensais que notre groupe des verts ici, à Dole, s'était mis un peu au goût du jour et qu'il avait finalement dépassé les questions idéologiques de cette question des atteintes aux libertés. Après, je pense que c'est un problème de conception. Oui, les libertés doivent être protégées, garanties et elles le sont dans l'immensité des villes dotées de réseau de vidéoprotection, par toutes les mesures que j'ai évoquées précédemment, qui visent à protéger les données d'éventuelles atteintes aux libertés.

Je crois que la grande différence entre votre discours et celui que j'ai pu lire dans la presse ce matin, et la majorité municipale est que vous êtes plus inquiets pour les libertés que pour la protection de la population, ce qui me désole quelque peu. Je disais que les extractions de vidéo

ont permis à de très nombreuses affaires d'être élucidées, et surtout de punir celles et ceux qui ne respectent pas l'État de droit. Depuis trois semaines, il y a certains faits particulièrement explicites sur cette situation. Vous irez dire aux parents de l'enfant qui a été séquestré dans un bâtiment près de la gare qu'il y a atteint aux libertés avec la vidéo lorsque, grâce à l'outil, nous pouvons identifier les deux jeunes mineurs qui ont procédé à cette odieuse séquestration. La vidéoprotection a justement permis d'identifier, grâce aux caméras présentes à la gare, ces deux jeunes enfants mineurs qui ont probablement besoin de nombreux repères et de valeurs à recevoir. L'un d'entre eux est en centre fermé aujourd'hui en Auvergne.

Vous irez dire aux familles victimes d'atteinte encore ce weekend, grâce au CSU, grâce à la présence d'agents qui, lors de l'ouverture de notre CSU ce samedi, identifient un individu rue des Arènes, qui sort un couteau à cran d'arrêt et que nous arrêtons grâce à la présence humaine, car ce n'est pas « à la place », mais « avec » et « ensemble », avec le réseau de vidéo et la présence humaine que nous conduisons ces opérations ayant permis l'arrestation samedi après-midi de cet individu muni d'un couteau, à la jonction de la rue Mont-Rolland et rue des Arènes.

Faut-il attendre d'être sur les caméras, les plateaux de télévision de la France entière pour comprendre l'outil et pour pouvoir justement appréhender des individus sans que 50 mètres plus loin, ils ressortent leur couteau pour régler leurs affaires ? La vidéoprotection ne règle pas tout. J'en suis bien conscient. Cela ne règle pas la présence de notre police municipale qui n'a jamais été aussi nombreuse en termes d'individus. N'opposons donc pas la vidéo et la présence humaine. C'est conjointement en garantissant le plus grand nombre d'outils possibles.

Nous avons armé notre police municipale aussi. J'entendais Monsieur PRAT sur Le Progrès ce matin qui nous disait que c'était peut-être fait au détriment du matériel, des besoins qu'avaient les policiers municipaux. Ils ont le matériel nécessaire et on les a même armés. Je ne suis pas certain que vous auriez soutenu cette proposition. La liberté se garantit aussi par la force publique et par l'État de droit. Ce n'est absolument pas contradictoire. Bien évidemment, nous ne sommes pas à l'abri un jour d'un problème majeur que la vidéoprotection ne règlera pas sur la ville, mais nous apporterons des éléments grâce à la vidéo.

Bien évidemment, au-delà de tout cela, et bien en amont, il y a des questions d'éducation au sein des écoles, par la famille. Il y a des problèmes sociaux. La vidéoprotection ne palliera jamais cela. Nous en sommes bien d'accord. Cela étant, la politique de cette majorité a été de se dire qu'hier, comme aujourd'hui, il faut avoir cet outil qui existe dans de très nombreuses villes. J'étais encore ces derniers jours à une réunion et je voyais dans un bureau de tabac en devanture de l'information du quotidien local, que six jeunes avaient été appréhendés grâce au réseau de vidéosurveillance après une attaque par des pickpockets ou je ne sais quoi. Oui, la ville de Dijon se dote aussi de la vidéoprotection, et pourtant, elle avait aussi hier des écologistes qui partageaient l'exécutif, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Nombreuses sont les villes comme cela.

Il faut dépasser les idéologies par le pragmatisme. Je pense que c'est nécessaire, et je regrette que vous ne voyiez pas les choses de cette manière. Que vous soyez attachés aux atteintes aux libertés, donc à les combattre et à garantir les libertés, nous sommes d'accord. Nous sommes du même avis, mais cela ne doit pas abandonner l'idée d'un réseau de vidéoprotection qui va servir très largement. J'ai parlé tout à l'heure de 360 réquisitions, ce qui est extrêmement conséquent. Il n'y a pas une semaine où la police municipale ne fournit pas des éléments qui vont permettre de régler des enquêtes. Après, il y a le travail de la justice, mais c'est autre chose. En tout cas, nous essayons le mieux possible, par un certain nombre d'éléments, d'aider la justice.

Il y a 15 jours, il y a eu une agression au couteau. Un jeune a touché la poitrine d'un autre dans le cadre d'un règlement de compte, devant la médiathèque, devant les caméras. Cet individu a pu être identifié grâce aux vidéoprotectives. C'est une lutte contre les atteintes aux personnes, aux biens, aux bâtiments, aux mobiliers urbains. On récupère 15 à 35 000 euros chaque année, parce que nous essayons de retrouver qui dépose les encombrants à tel endroit, qui dégrade l'espace urbain ou le cadre de vie des personnes. Quand on retrouve des éléments, on envoie la facture.

On se sert de la vidéoprotection aussi pour lutter contre des cambriolages dans certains secteurs de la ville. Cet après-midi, lors du point presse que j'ai organisé, j'ai détaillé les 17 emplacements du réseau que nous proposons aujourd'hui. Il n'y a jamais eu aussi peu de cambriolages dans les commerces du centre-ville par rapport à 20 ans auparavant. Il y en a encore, mais beaucoup moins, parce que le maillage est tel qu'il dissuade, bien évidemment. Je prenais l'exemple du cambriolage de la boutique Orange. Les malfaiteurs sont partis par le secteur rue de la

Monnaie/Boyvin. Nous allons donc installer à cet endroit une caméra, et nous aurons bien maillé le secteur.

L'objectif de la délibération sur la vidéoprotection est premièrement, de terminer le maillage sur un certain nombre de grands carrefours de la ville pour identifier les personnes. J'ajoute que la gendarmerie qui n'agit pas sur la ville utilise aussi le système par des réquisitions, parce que des individus dans le rural transitent par la ville de Dole.

Deuxièmement, il s'agit de développer la vidéoprotection sur le quartier des Mesnils Pasteur, parce qu'il y a encore trop de faits, comme les caillassages de véhicules de police et de bus pendant les vacances de février dans le secteur Novarina. Nous allons donc ajouter une caméra au-dessus pour identifier aussi les personnes qui s'amusent à ce genre d'activité.

Le troisième objectif concerne nos établissements scolaires, parce que nous avons la compétence de nos écoles primaires et maternelles. Il est important aussi que leurs abords soient sécurisés, notamment par de la sécurité humaine. Je rappelle que sur six écoles, nous avons six personnes présentes, que ce soit des gardiens ou des policiers municipaux. Dans les quatre autres écoles, c'est plus temporaire, en fonction des besoins, parce qu'elles sont moins sous la pression des véhicules. Si je prends l'exemple de l'école Rochebelle, nous n'avons pas d'artère, comme l'avenue du Maréchal Juin devant l'école La Bedugue que les enfants doivent traverser, mais il y a aussi de la présence humaine. Cela permettra aussi de lutter contre les intrusions dans nos écoles.

Monsieur GOMET, vous dites qu'il n'y a que trois ou quatre écoles. Or les autres sont déjà dotées. Nous finissons, nous complétons pour que l'ensemble des écoles puissent être sous vidéoprotection.

Je crois avoir bien explicité les tenants et les aboutissants concernant la question des garanties des libertés, mais n'oublions pas les personnes victimes qui ont, elles aussi, une atteinte à leur liberté par des agressions parfois, et nous prévenons aussi pour éviter d'autres faits supplémentaires. Cela ne règle pas tous les problèmes. C'est un outil parmi d'autres, un outil bénéfique, un outil qui se développe dans de nombreux endroits. Franchement, je n'en suis plus à la question des atteintes aux libertés, du Big Brother ou je ne sais quoi. Ce sont de vieux discours que nous entendions déjà il y a dix ans quand on refusait la vidéo dans cette ville.

Aujourd'hui, cela apporte de la sécurité. Bien évidemment, nous ne répondrons pas à toutes les demandes, parce que la population voudrait encore plus de caméras, plus de possibilités de sécurité des espaces, mais nous ne pourrons pas le faire partout. Je crois qu'avec cette phase, nous serons à peu près dotés d'un réseau plutôt bien maillé. Aujourd'hui, il n'y a plus véritablement de débat pour savoir si c'est utile ou non. Bien évidemment, c'est très utile. Nous avons des échanges avec le procureur sur le sujet. Je souhaite que les images soient encore un peu plus utilisées dans les tribunaux, parce que c'est très parlant, flagrant de voir les choses.

Je vous invite, bien sûr, à visiter le Centre de Supervision Urbain si vous êtes intéressés, car c'est particulièrement important. En tout cas, c'est une certaine fierté pour la police municipale de leur avoir apporté cet atout, d'avoir apporté cet outil à la population. Je crois surtout que c'est une grande satisfaction, quand des agressions sont commises, de pouvoir trouver les responsables et les coupables. Je crois à la sanction, je crois à la punition. C'est une partie de la réponse.

Il y a aussi l'éducation. Je sais que vous y êtes attachés, vous comme moi. Elle ne dépend pas de la collectivité. C'est le travail de l'Éducation nationale, des parents, et c'est un élément très important qui relève du rôle des parents. Je pense que vous êtes tout à fait d'accord de ce point de vue, parce que nous avons malheureusement de nombreux jeunes à la source des problèmes que l'on traite par la vidéo, pas exclusivement, mais quand même très souvent. Notre débat ici ne concerne pas ce problème de société, mais malheureusement, force est de le constater. Voilà les éléments que je souhaitais vous donner.

Monsieur HAMDAOUI demande la parole.

M. HAMDAOUI : Merci. S'agissant du commissariat, puisque vous avez fait un long laïus sur le sujet, nous vous soutenons sur cette démarche, évidemment. N'hésitez pas à nous inviter pour en discuter, pour faire un point de temps en temps, pour que nous puissions en discuter et vous apporter pleinement notre soutien pour la défense de ce service public.

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, je vais vous redonner la parole, mais avant, je voudrais juste vous dire qu'aujourd'hui, je ne sais pas quel est l'avenir du commissariat de Dole, tout comme je ne connais pas celui des commissariats en France dans un certain nombre de lieux. Néanmoins, il y a une chose dont je suis sûr, et je ne voudrais pas que l'on fasse peur aux gens. Il y a assez de peur dans ce pays pour ne pas en rajouter. Arrêtons de craindre tout le temps pour tout. Si demain il y avait une décision de fermeture des commissariats dans un certain nombre de villes moyennes, puisque c'était cela le livre blanc, la gendarmerie prendrait probablement la place. Elles garderaient donc un service de proximité.

Si la gendarmerie venait un jour peut-être prendre la place en zone de police, il faudrait s'assurer à ce moment-là que les effectifs qui viendraient à la place de la police soient tout aussi importants, parce que nous voyons déjà le problème, pour la garantie bien évidemment du service public. Néanmoins, ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. HAMDAOUI : Je ne crois pas trop à cette solution, parce qu'à partir du moment où l'État cherche à réduire les effectifs, il ne va pas en ajouter à la gendarmerie. Sinon, il n'y a pas d'intérêt à réduire ceux du commissariat. Vous voyez donc tout l'intérêt de nous inviter à en discuter. Nous sommes plus intelligents à plusieurs. Vous avez notre soutien, mais je souhaite que nous soyons vigilants. À partir du moment où il y a des livres blancs, ce sont des signaux faibles, et c'est à partir de ce moment-là qu'il faut commencer à nous mobiliser. Il ne faut pas attendre que la décision de suppression du commissariat arrive pour nous mobiliser.

Sur l'intervention de Timothée DRUET, pour être plus clair, puisqu'apparemment, ce n'était pas assez clair pour vous, il y a une limite. Avec Timothée, nous voterons cette décision, comme nous avons voté l'installation des caméras sous la précédente mandature. Je l'avais déjà dit, mais la limite est de ne pas utiliser ces caméras, comme ils le font à Nice, pour interpeller les gens qui jettent un papier dans la rue ou pour mettre des amendes aux personnes en double file. C'est la limite que voulait exprimer Timothée.

Par ailleurs, la vidéoprotection suscite des réticences et des craintes que je trouve légitimes sur les atteintes à la liberté et sur la protection des données. Je trouve que ce sont des interrogations saines. Lorsque l'on développe ce genre de système, je trouve sain de se poser ces questions qui traversent toutes nos sociétés depuis très longtemps sur le débat à mettre entre liberté et sécurité. Nous devons continuer à avoir ce débat. Il ne faut pas éluder ce problème en disant que ce sont des positions idéologiques. Je crois que ce genre de question est totalement légitime, et c'est même sain pour notre société.

Si nous regardons ce qui est arrivé, des laboratoires se sont faits hacker, des données personnelles importantes ont été piratées, des hôpitaux ont été bloqués avec des ransomwares. La municipalité de Chalon-sur-Saône a été bloquée il y a peu de temps et a fait l'objet de ransomware. Je trouve que ce sont des questions totalement légitimes. C'est bien que des personnes les posent.

S'agissant de l'éducation, dernier point, la Ville a son rôle à jouer. Vous avez dit que c'était le rôle de l'État, mais elle a son rôle à jouer dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui est d'ailleurs fait pour cela.

Je voulais vous faire une proposition ce soir pour lever les réticences, les craintes que je juge légitimes sur l'atteinte à la liberté, sur la protection des données. Je propose que la Ville écrive sa propre charte éthique et qu'elle indique ses limites, par exemple, la limite que nous mettons à ce système de vidéoprotection. C'est à discuter, à voir, à écrire. Il s'agirait de dire dans cette charte que la vidéoprotection sert à protéger et non à verbaliser les conducteurs en double file, les passants qui jettent un papier par terre ou qui ne ramassent pas les déjections canines, même si nous avons lutté contre ce dernier point et même si vous avez raison d'avoir instauré un système d'amende. Il ne faut pas que cela serve à cela. Il faut éviter les dérives.

Je ne dis pas que la municipalité actuelle va vers une dérive. Comme l'a dit Monsieur GOMET, nous ne savons pas de quoi sera fait l'avenir. C'est bien aujourd'hui, en mettant ce système en place, de mettre aussi les limites que vous ne souhaitez pas voir dépasser avec ce système de vidéoprotection, ce qui rassurera peut-être les personnes qui ont des craintes sur les atteintes aux libertés et sur la protection de la vie privée.

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, j'aimerais bien qu'il y ait autant de crainte de la part des délinquants qui sont dans la ville et qui agressent les personnes, que celles que vous évoquez sur les libertés. Je suis stupéfait encore de ce discours. Vous dites que c'est sain. Bien sûr, c'est sain,

mais c'était sain à l'époque, lorsque les premiers réseaux ont été créés. Tout cela est tellement encadré aujourd'hui qu'il n'y a plus lieu de se poser la question de savoir si c'est autorisé ou si cela ne l'est pas, s'il y a une charte. Tout cela existe déjà. Je demanderai aux services de vous faire passer tous les éléments déjà existants, la charte, les documents visant à l'autorisation, la technique, le fait que les fenêtres soient obstruées, le délai légal de conservation des images. Tout cela a été légitime, je suis d'accord avec vous, mais j'ai bien utilisé le passé.

Depuis, il y a un cadre très net, très clair. Autant j'entends qu'à un moment, il soit dit dans cette assemblée « attention aux libertés et aux atteintes éventuelles aux libertés », mais brandir systématiquement dans les deux groupes de la minorité cette question de façon prioritaire devant la nécessité de protéger les personnes et les biens, je pense que c'est une erreur. Il me semble qu'il faut d'abord s'être penché sur les faits de délinquances et toutes les déviances d'un certain nombre d'individus, parce que la question des libertés a été tranchée et fixée par un cadre légal extrêmement important qui a traversé d'ailleurs tous les gouvernements.

En effet, la vidéoprotection est arrivée au début des années 2000. Les partis politiques de gauche ont géré aussi ce pays, y compris avec le concours des écologistes. D'autres majorités se sont installées. Je veux dire que le cadre existe. N'inventons pas je ne sais quel instrument local, qui a toutes les chances d'être cassé par le contrôle de légalité sur le sujet. Cette partie idéologique me semble être mise trop en avant par rapport aux raisons pour lesquelles nous étendons le réseau de vidéoprotection.

Après, vous évoquez les questions de sécurité routière. Est-ce un sujet ? Oui, pourquoi pas ? C'est un sujet, j'entends cet élément de votre part et je le dis très officiellement à la représentation municipale, à la presse, à ceux qui nous écoutent sur Facebook : l'outil de vidéoprotection ne sert pas pour la question de la sécurité routière, sauf pour un point très précis sur lequel je n'ai aucune pudeur. C'est la question des dérapages d'un certain nombre de mariages qui se font dans l'espace public, parce qu'encore à la semaine dernière, on a dressé cinq procès-verbaux lors d'un mariage qui a dérapé.

Ce n'est pas parce que l'on se marie que l'on doit faire n'importe quoi. Ce n'est pas quand un gamin sera sous une voiture que l'on viendra parler de la liberté et des atteintes à la liberté. Dans la charte des mariages, on rappelle aux mariés un certain nombre de prérogatives. Or certains ou leur entourage ne respectent pas certaines règles primordiales. On ne franchit pas les lignes blanches, on ne monte pas sur les trottoirs, on ne monte pas sur les portières des voitures, parce qu'on se marie, par ce que le mariage peut tourner très mal. Je pense que de ce point de vue, je le dis depuis au moins deux ans, on verbalise. Vous aurez peut-être un autre avis, je l'entends et c'est votre droit. En tout cas, je n'ai pas de problème sur ce point. C'est la seule utilisation de ces caméras.

Parfois, on voit des dégradations en centre-ville dues à des véhicules ou à des camions de livraison qui cassent du matériel. Oui, cela sert aussi à cela. Il n'y a pas de problème. On casse, on répare, on paie. Cela fait partie d'une certaine logique. En tout cas, c'est celle que je défends, mais ce n'est pas pour savoir si quelqu'un est garé en double file, dépasse, roule à 60 km/h au lieu de 50, grille un feu. Rassurez-vous, certaines municipalités de gauche mettent des caméras aux feux rouges. Il y en a une pas loin d'ici, avec le concours d'ailleurs de leurs amis écologistes. Il n'y a aucun problème. Là, il n'y a pas de souci.

Encore une fois, j'entends vos éléments. C'est votre légitimité de les donner et de les dire, et ce quels que soient les groupes, parce que nous sommes dans une instance démocratique où chacun peut s'exprimer. Néanmoins, je suis plus préoccupé par les atteintes aux personnes qu'aux soi-disant atteintes aux libertés de débat qui ont été tranchées il y a maintenant plus de dix ans.

Monsieur HAMDAOUI, ce sera votre dernière prise de parole.

M. HAMDAOUI : *Oui, ce sera la dernière. Je regrette vos propos. Vous cherchez à cliver la droite et la gauche sur la position des vidéoprotectons. Vous faites de l'idéologie en prenant ce terrain. Qu'avons-nous dit avec Timothée ? Comme sous le mandat précédent, nous ne nous sommes jamais opposés à la vidéoprotection. Je n'y ai jamais été opposé ! Jamais ! Même sous l'équipe avant la vôtre, j'étais favorable à la vidéoprotection, et j'y ai toujours été favorable. Je ne vous laisserai donc pas cliver aussi facilement l'opposition, ou la gauche et la droite. Je regrette que vous preniez cette posture. Ce n'est pas parce que dans une démocratie, on se pose des questions légitimes sur l'atteinte aux libertés, mais avec toutes les nouvelles technologies, on doit se les poser.*

S'agissant de la protection de la vie privée, je vous ai sorti des exemples qui font que l'on doit s'interroger sur la protection de la vie privée. C'est tout ce que j'ai dit. Il s'agit de s'interroger sur la vie privée. Ce n'est pas parce que l'on s'interroge sur ces questions que l'on est contre la vidéoprotection. Je suis favorable à la vidéoprotection, ce qui n'empêche pas de réfléchir sur ces questions.

M. le Maire : *J'entends, mais en dix minutes d'expression, une minute est consacrée à la défense de l'outil, et neuf concernent des sujets qui me semblent être tranchés. Si l'on ouvre le sujet aux questions du numérique, j'entends tout cela. Bien évidemment, j'entends les exemples que vous avez pris à Chalon ou je ne sais où, mais ce ne sont pas des hackers qui viennent contrôler ou diriger les caméras. Les hackers viennent perturber et planter un système informatique sur l'ensemble des services d'une ville, ce qui n'est pas la même chose. Citez-moi depuis 2015, date à laquelle nous avons créé ce réseau de vidéoprotection, le seul exemple de remise en cause des libertés individuelles dans cette ville avec le réseau de vidéoprotection.*

M. HAMDAOUI : *Je vais vous répondre, si vous me le permettez.*

M. le Maire : *Allez-y.*

M. HAMDAOUI : *Merci. Je n'ai jamais dit que la municipalité actuelle était sujette à des atteintes à la liberté ou à la vie privée. Je n'ai jamais dit que vous en aviez l'intention. J'ai même plutôt dit l'inverse. Lorsque j'ai dit qu'il fallait écrire sa propre charte éthique, vous me sortez la loi. Je propose simplement que la ville ait sa propre charte éthique pour rassurer les personnes qui sont en droit de s'interroger sur les atteintes à la liberté et la protection de la vie privée. Quand je dis cela, je ne dis pas que je suis contre la vidéoprotection. J'y suis favorable.*

Le nouveau phénomène qui est en train d'apparaître aujourd'hui sur les réseaux sociaux est le deepfake. Vous avez certainement vu la vidéo. C'est justement de la vidéo sur laquelle on peut trafiquer le visage des individus. On peut donc s'interroger et se dire que notre système peut être hacké, on peut y mettre de la deepfake et faire apparaître un individu sur une vidéo, alors que cet individu n'a jamais été à cet endroit à ce moment-là. Voilà jusqu'où va la vigilance que nous devons avoir sur le numérique. Cette vigilance interroge les atteintes à la liberté et à la protection de la vie privée. C'est tout ce que je dis.

M. le Maire : *J'ai bien entendu. Après, ce sont des questions d'ordre national, numérique, de réglementation. J'entends, mais nous n'avons pas ce problème aujourd'hui avec ce réseau. Y a-t-il d'autres interventions ?*

M. GOMET : *Monsieur le Maire, je pense que vous m'avez mal compris, ou pire, que vous avez fait semblant de ne pas me comprendre. C'est sûr que dans votre position, c'est facile. Je suis intervenu il y a trois quarts d'heure et la réponse est donnée trois quarts d'heure plus tard. Nos paroles sont limitées. C'est sûr qu'il est assez simple de faire dire à des personnes des choses qu'elles n'ont pas dites.*

M. le Maire : *Allez-y, corrigez, exprimez-vous.*

M. GOMET : *Je ne vais pas m'en priver ! Si je reprends vos mots, vous avez suggéré qu'à cause de réticences sur l'utilisation des caméras et vis-à-vis des libertés, j'avais dit qu'il fallait abandonner le réseau. Or ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.*

M. le Maire : *Je n'ai pas dit cela !*

M. GOMET : *Si, je l'ai noté. J'ai noté vos propos.*

M. le Maire : *Ne pas faire l'extension.*

M. GOMET : *Vous avez parlé d'abandonner le réseau, alors que j'avais précisé qu'il n'était pas question de déposer les caméras déjà en place. Vous avez parlé de faits divers. C'est un peu paradoxal, parce que vous avez énoncé des faits divers assez tragiques.*

M. le Maire : *Oui, malheureusement.*

M. GOMET : Effectivement, je vous ai dit que si nous attendons un quart d'heure pour que je puisse vous répondre et si vous m'interrompez sans arrêt, cela va être aussi très compliqué !

Vous avez dit qu'il y avait eu un certain nombre de faits divers, des choses tout à fait terribles et regrettables, ce qui montre que la vidéoprotection n'empêche pas ce genre de chose. Elle permet heureusement de mettre la main sur des individus. Dans une des situations que vous avez évoquées, il faut savoir aussi que les personnes s'étaient elles-mêmes filmées et qu'elles avaient elles-mêmes déjà diffusé les images de leur propre gré, de leur propre fait. Que ce soit les attaques au couteau ou les caillassages, cela ne les empêche pas. Cela permet parfois de retrouver les auteurs, c'est déjà cela, et je l'ai concédé tout à l'heure.

Je pense que nous sommes des conseillers municipaux, donc des conseillers du maire. Mon collègue parlait de débats sains. Oui, je pense qu'il est sain aussi d'avoir une voix qui n'est pas celle de l'exécutif, qui n'est pas constituée de personnes qui vont simplement voter ce qui a été préparé par le DGS ou par le cabinet du Maire, et je m'en félicite. Je pense que si j'étais moi-même dans l'exécutif, je me féliciterais aussi d'avoir une voix peut-être un peu dissonante, ou en tout cas un éclairage différent. En tout cas, c'est ce que j'essaie d'apporter. C'est vrai que c'est assez agaçant d'être comparé à d'autres villes, à la gauche, aux écologistes, à ce qu'ils font. Je ne suis moi-même pas encarté, de toute façon. J'essaie d'agir à mon niveau, dans ma ville à laquelle je tiens. C'est simplement cela, sans idéologie.

Pour ce qui est des écoles, si j'ai précisé que cela concernait trois ou quatre sites, c'était parce que c'était mis en avant dans la délibération. Effectivement, sur les 17 caméras, cela concerne bien trois ou quatre sites.

M. le Maire : Oui, et j'ai expliqué pourquoi.

M. GOMET : Opposer la liberté et la sécurité est un débat ancien, voire récurrent. Je pense aussi qu'il ne faut pas oublier la devise de la République. Le mot « liberté » y figure quand même en bonne place, ce qui est important. Je voudrais aussi préciser qu'évoquer cela n'est pas mon seul argument. J'avais terminé mon intervention en demandant si le jeu, cette extension, en valait la chandelle. C'était surtout cela. Je voulais juste repréciser ces éléments. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Maire : Merci, il n'y a pas de problème. Vous avez exprimé votre avis. Je n'ai aucun souci là-dessus. Je ne vous rejoins pas sur tout, loin de là, mais en tout état de cause, je vous rejoins sur le fait que tout le monde n'est pas forcément du même avis, et c'est très bien ainsi. Il n'y a aucun problème sur ce sujet, au contraire. Avec quelques collègues, j'ai été six ans dans l'opposition. Je sais donc ce que c'est que d'être à votre place. Il n'y a aucun problème pour expliquer son point de vue et ce que l'on pense. Après, je crois que le débat que nous avons eu est sain, sur un sujet important. Chacun a pu s'exprimer et donner son point de vue.

Comme dans toute bonne démocratie, cela se termine par un vote d'une assemblée légitime délibérante. Je vais donc passer au vote sur cette délibération. Auparavant, je voudrais remercier Stéphane CHAMPANHET qui a suivi ce dossier et qui a permis justement, avec David KLEISLER, le chef de la police municipale, d'élaborer ce programme de renforcement du système de vidéoprotection dans l'espace public, tel que s'intitule le rapport présenté ce soir.

Y a-t-il des voix contre ? 3 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 3 oppositions et 1 abstention, approuve l'extension du système de vidéoprotection et la protection des écoles et des espaces publics.

Nous passons au rapport n° 02. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 02 : MISES À DISPOSITION DE 9 AGENTS DE LA VILLE DE DOLE AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LACUISINE CENTRALE « LA GRANDE TABLÉE »

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La ville de Dole participe au fonctionnement du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » et assure

notamment la mise à disposition d'agents municipaux auprès de celui-ci. Par délibération du 11 février 2014, le Conseil Municipal a autorisé la mise à disposition de personnel auprès du Syndicat Mixte à compter du 1^{er} janvier 2014. Ces mises à disposition avaient été établies pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. Il convient donc de présenter les conventions de mise à disposition des personnels concernés et de prendre en considération celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets de conventions de mise à disposition de neuf agents de la ville de Dole auprès du Syndicat Mixte de « La Grande Tablée », à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de trois ans, renouvelables par tacite reconduction, dans la limite de trois ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

M. le Maire : Merci pour ce rapport afin que la Grande Tablée fonctionne, ce qu'elle fait très bien. J'en profite pour remercier le Président pour son travail et son implication dans ce bel outil créé par d'autres majorités, que nous avons développé, renforcé, étendu à l'échelle du Nord Jura, et qui donne pleine satisfaction aux parents, et surtout aux enfants, sur notre ville. Il aura lui aussi à faire certaines mutations de par les évolutions, de par la loi, qui ne sont pas simples, loin de là, mais elles seront nécessaires. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les mises à disposition de 9 agents de la ville de Dole auprès du Syndicat Mixte de gestion de l'acuisine centrale « La Grande Tablée ».

Nous passons au rapport n° 03. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 03 : CONVENTION CLUB ACHETEURS – NOUVELLE VERSION

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a constitué un groupement de commandes nommé « Club Acheteurs » pour permettre la mutualisation des procédures d'achats à l'échelle de son territoire. Depuis sa création en 2018, de nombreuses communes et établissements publics, dont la ville de Dole, ont rejoint ce Club pour participer à des achats groupés. Il convient aujourd'hui d'ajuster la convention initiale afin de faciliter sa mise en œuvre avec notamment des modalités d'adhésion allégées et la simplification de l'intégration de nouveaux domaines d'achats que vous trouverez en annexe 2 des documents qui vous ont été remis.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes de la nouvelle convention de groupements de commandes « Club Acheteurs » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Il s'agit là aussi d'une mutualisation par ce Club Acheteurs. Cette délibération sera également proposée à d'autres Conseils Municipaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, si je ne me trompe pas, de manière à pouvoir collectiviser les différents achats afin d'en réduire le coût. D'ailleurs, la vidéoprotection pourra en faire partie. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nouvelle version de la convention du Club Acheteurs.

Nous passons au rapport n° 04. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 04 : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des subventions qui n'avaient pas fait l'objet d'un vote lors du dernier Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le versement de subventions aux associations suivantes pour l'année 2021 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, à savoir :*
 - o *1 900 euros pour le Rendez-vous des saveurs bio et des savoir-faire ;*
 - o *500 euros pour les Amis de Saint-Yllie ;*
 - o *900 euros pour la Ligue contre la violence routière ;*
 - o *24 688 euros pour la Société Protectrice des Animaux (SPA) ;*
 - o *4 000 euros pour l'Épicerie sociale du bassin dolois ;*
 - o *5 000 euros pour le Centre départemental jurassien du cinéma.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je voudrais rappeler dans les différentes subventions attribuées notre attachement à notre partenariat avec la SPA qui permet, par le principe de 1 euro par habitant, de soutenir l'association et de rendre un service à la collectivité, notamment concernant les chiens errants et la stérilisation, si je ne me trompe pas, des chats errants. C'est un partenariat efficace avec la SPA.*

Je vois aussi la subvention au Rendez-vous des saveurs bio et des savoir-faire, en ayant bien sûr un espoir de pouvoir notamment ouvrir à nouveau à la population les barbecues paysans cet été, mais cela va dépendre de nombreuses conditions, comme vous l'imaginez, même s'il reste encore des activités le jeudi sur le marché bio, entre autres. Je pourrais aussi souligner l'importance de l'Épicerie sociale, par exemple, qui est aussi un outil important, en lien avec la banque alimentaire.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les subventions 2021 aux associations.

Nous passons au rapport n° 05 qui concerne l'avenant n° 1 à la convention passée entre la ville de Dole et la MJC. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 05 : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PASSÉE ENTRE LA VILLE DE DOLE ET LA MJC

M. CUINET : *Merci, Monsieur le Maire. Depuis 1988, la ville de Dole prend financièrement en charge le poste de direction de la MJC de Dole sur présentation d'une facture de la Fédération Française des MJC. Au regard de la liquidation judiciaire de cette dernière et de la délibération du 14 décembre 2020 attribuant une subvention de fonctionnement de 125 000 euros à cette association, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 67 000 euros pour prendre en charge le coût du poste de Direction.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'attribuer cette subvention de 67 000 euros pour l'année 2021 à la MJC de Dole ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ? La parole est à Timothée DRUET.*

M. DRUET : *Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas forcément une question, mais plutôt une observation ou une remarque. Cette MJC est pour nous un outil indispensable sur notre ville. Il faut continuer à la soutenir en prenant en charge le poste de Direction, comme vous le faites ce soir dans la libération que vous nous proposez. Nous serons donc favorables à cette délibération.*

M. le Maire : *Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?*

M. HAMDAOUI : *Pouvez-vous nous donner des éléments ? J'imagine que vous avez discuté avec le Directeur sur le devenir suite à la liquidation de la MJC.*

M. le Maire : *Oui, je ne vous cache pas que ce n'est pas directement moi. C'est un dossier que suit Jean-Philippe LEFÈVRE avec les membres du Conseil d'Administration. Je vais lui donner la parole concernant cet élément qui figure dans la délibération et sur cette actualité.*

M. LEFÈVRE : *Merci, Monsieur le Maire. C'est la fin d'une histoire pour la fédération nationale, tout simplement. Nous aussi nous sommes attachés au mouvement des MJC. Nous aussi nous sommes*

attachés à l'éducation populaire. C'est bien pour cela que nous avons souhaité accompagner le poste de Direction de la MJC, évidemment. Cela posera de vrais problèmes à l'avenir, puisque le grand intérêt de la fédération nationale était d'avoir un volant extrêmement important de Directions, dont nous avons d'ailleurs bénéficié, qui nous permettait, lorsqu'il y avait une adéquation entre le Directeur et le Conseil d'Administration, de bénéficier des conseils de la fédération et d'un poste de Direction. C'est moins vrai aujourd'hui.

Ce volant n'existe plus, mais comme vous le savez, il y a deux fédérations nationales. Celle à laquelle nous étions adhérents est aujourd'hui en cessation de paiement. Je crois que nous avons même dû recevoir une demande du liquidateur. Il me semble que c'était environ 150 personnes au niveau national. C'est vraiment la fin d'une histoire nationale, parce que je pense que cela a tout son rôle. Je n'ai de cesse de dire qu'il faut venir ici, au gala de danse de la MJC pour comprendre l'importance de cette MJC et pour voir qu'elle est capable de mobiliser des gens qui ne viendraient pas dans une salle de spectacle. J'en suis tout à fait conscient. Je pense que nous jouons notre rôle, parce que c'est tout simplement une très grosse association de notre ville.

M. le Maire : Pour une certaine compréhension de l'ensemble des élus, j'ajoute que la délibération que nous passons ici nécessite une délibération spécifique sur cette prise en charge, parce qu'avant, elle était dans une subvention globale. Ce n'est pas une nouvelle aide supplémentaire à la MJC. Elle est simplement fixée dans une délibération particulière, puisqu'il est bien rappelé que depuis 1988, cette prise en charge est effectuée par la ville de Dole.

Merci des précisions des uns et des autres. Monsieur HAMDAOUI souhaite intervenir.

M. HAMDAOUI : Quid de 2022 ? C'est le but de ma question. Avez-vous discuté avec le Directeur pour savoir comment il voit 2022 ? Apparemment, ce sera assuré pour 2021.

M. le Maire : La Ville assurera, comme elle le fait depuis 1988. Maintenant, il n'y a plus de fédération nationale, mais la MJC continue de vivre tant qu'elle a les moyens de vivre par les subsides des uns et des autres, des différentes collectivités, de la contribution des adhérents. Il n'y a pas forcément besoin d'une structure nationale pour que la MJC puisse exister.

M. LEFÈVRE : Non, absolument pas.

M. le Maire : Avez-vous d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant n° 1 à la convention passée entre la ville de Dole et la MJC.

Nous passons au rapport n° 06 qui concerne la modification du plan de financement des expositions temporaires au Musée des Beaux-Arts de Dole. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 06 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES ORGANISÉES EN 2021 POUR LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Les rapports n° 06 et 07 concernent des régularisations. Nous avons dû adapter le calendrier des expositions au musée de Dole, et par là même, revoir la délibération. Vous l'avez sous les yeux. C'est pour l'année 2021. Il s'agit d'une part d'une exposition d'art contemporain, ce qui est notre ADN, et d'autre part, et surtout, l'exposition sur les 200 ans d'histoire du musée de Dole. Je vous rappelle que nous essayons toujours, autant que faire se peut, d'équilibrer les propositions, tout cela étant lié à tous les protocoles de réouverture des lieux, évidemment. Je crois que c'est la véritable interrogation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel, puisqu'il a fallu revoir ce plan de financement non pas sur des sommes plus importantes, mais redistribuées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Comme l'a dit Jean-Philippe, s'agissant des 200 ans du musée, voilà encore un événement pour 2022. Mesdames et messieurs, il faudra que vous ayez un agenda assez grand pour l'année 2022, parce qu'il y aura de nombreux événements. Il y aura non seulement les

200 ans du musée, mais ce sera aussi le bicentenaire de la naissance de Louis PASTEUR, les 60 ans du jumelage avec Lahr, ce qui me semble être extrêmement important aussi.

Vous savez également que nous sommes candidats à une étape du Tour de France, mais cela ne dépend pas de nous. Nous en avons parlé la dernière fois ; pour l'instant, nous n'avons aucune information sur ce point. Il faut aussi intégrer la possibilité de ne pas être retenu, conformément à ce que je dis parfois ici ou là. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du plan de financement des expositions temporaires organisées en 2021 pour le Musée des Beaux-arts de Dole.

Nous passons au rapport n° 07. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 07 : INSCRIPTION D'UNE ŒUVRE D'ÉTIENNE BOSSUT À L'INVENTAIRE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

M. LEFÈVRE : Il s'agit toujours d'une délibération de régularisation, puisqu'il s'agit d'inscrire, comme l'y oblige la loi, une œuvre que nous avons achetée il y a plusieurs années, en 2018, une œuvre d'Étienne BOSSUT à l'inventaire du Musée des Beaux-Arts. Vous savez qu'Étienne BOSSUT travaille sur des moulages. Il s'agit d'un moulage qui intègre le fonds du musée de Dole. La loi fait que nous devons prendre une délibération pour faire rentrer cette œuvre dans le catalogue du musée, rendant cette œuvre incessible.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'inscription d'une œuvre d'Étienne BOSSUT à l'inventaire du Musée des Beaux-arts de Dole.

Nous passons au rapport n° 08. La parole est à Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 08 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 À L'ASSOCIATION LOISIRS POPULAIRES DOLOIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DU CENTRE SOCIAL L'ESCALE

Mme DRAY : Merci, Monsieur le Maire. La ville de Dole a confié à cette association une mission d'animation socioculturelle et de loisirs sur la ville de Dole, dans le cadre de la gestion du Centre Social l'Escale, en direction des familles, des seniors, des jeunes les plus en difficulté, des personnes vieillissantes et/ou handicapées. À noter que l'association bénéficie d'un agrément de la CAF du Jura pour la période 2020-2024.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver pour 2021, le versement d'une subvention de fonctionnement de 134 700 euros à l'association Loisirs Populaires Dolois pour la gestion du Centre Social l'Escale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire : Merci pour cette délibération sur le Centre Social l'Escale situé sur le secteur du Poiset, comme vous le savez, qui accompagne différentes populations. Je veux dire par là que c'est intergénérationnel. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la subvention de fonctionnement 2021 à l'association Loisirs Populaires Dolois dans le cadre de la gestion du Centre Social l'Escale.

Nous arrivons au rapport n° 09. La parole est toujours à Madame DRAY.

RAPPORT N° 09 : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT (PSU) DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE 2021-2024

Mme DRAY : *Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'exercice de sa compétence Petite Enfance et de la gestion des structures d'accueil de jeunes enfants, la collectivité bénéficie du versement des aides de la CAF du Jura. Pour se faire, la CAF et la ville de Dole sont signataires de conventions de partenariat. Il convient aujourd'hui de renouveler les conventions d'objectifs et de financement (PSU) 2017-2020 arrivées à date d'expiration, la dernière convention s'arrêtant en 2020.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement 2021-2024 à intervenir avec la CAF du Jura ainsi que les avenants éventuels qui s'y rapportent.

M. le Maire : *Merci. Ce sont des conventions importantes, parce qu'il faut dire que la Caisse d'Allocations Familiales participe grandement au financement. On peut juger que c'est toujours insuffisant, mais en tout état de cause, nous sommes bien contents de solliciter ces crédits dans le cadre de notre politique de la Petite Enfance, et ce pour les trois prochaines années. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement (PSU) ds structures d'accueil Petite Enfance 2021-2024.

Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Justine GRUET.

RAPPORT N° 10 : RENOUELEMENT DE LA CANDIDATURE AU TITRE « VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS AMIES DES ENFANTS » 2020-2026

Mme GRUET : *Merci, Monsieur le Maire. La ville de Dole et le Grand Dole ont adhéré, en 2014, au réseau des « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants », dans le cadre d'un partenariat avec l'UNICEF. Il convient de renouveler la candidature conjointement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au titre de « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants » pour le mandat en cours. Si la candidature est retenue, la ville de Dole s'engage à la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec l'UNICEF.*

Les collectivités Amies des Enfants s'attachent à mettre en œuvre la convention des droits de l'enfant au niveau local. Ainsi, il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les actions mises en œuvre et les budgets des collectivités.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la demande de candidature de la ville de Dole au titre « Intercommunalité Amie des Enfants » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir.*

M. le Maire : *Voilà une délibération dans la continuité. Il est important de préciser que notre Conseil Municipal des enfants travaille beaucoup avec l'UNICEF, également en lien avec cette convention-cadre signée avec l'UNICEF. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement de la candidature au titre « Villes et Intercommunalités Amies des Enfants » 2020-2026.

Nous passons au rapport n° 11 qui concerne les frais de scolarité. La parole est à Madame JEANNET.

RAPPORT N° 11 : FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES – CRÉATION D'UN FORFAIT DE LA RENTRÉE 2020 À LA RENTRÉE 2025

Mme JEANNET : *Merci, Monsieur le Maire. Vous savez que tous les ans, nous votons des frais de scolarité qui nous servent à facturer les communes extérieures dans le cadre des dérogations scolaires. Habituellement, nous attendons le vote du compte administratif pour reprendre les montants et faire nos calculs. Il vous est proposé que nous puissions créer un forfait. Ce forfait serait à 100 % pour les communes extérieures à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui ferait pour les élèves de maternelle 1 400 euros par enfant et par année scolaire, et pour les élèves d'élémentaire 630 euros par année scolaire.*

Pour les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous fonctionnerions d'une manière différente. Il y a quelques années, nous avons une délibération qui permettait à six communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'avoir un abattement et de ne payer que 45 % de ce forfait. Nous vous proposons ici que toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole bénéficient du même tarif. Cela voudrait dire qu'un élève de maternelle aurait un forfait à 630 euros et un élève d'élémentaire à 283 euros, ce qui correspond bien à 45 % du montant total.

Ces forfaits seraient réévalués en 2026 sur les coûts réels 2025.

J'apporte une petite précision. Sur la délibération qui vous a été donnée, il y a une petite coquille. Dans le quatrième paragraphe, il faut bien lire « à compter de la rentrée scolaire 2020-2021, il est proposé de retenir un forfait pour les communes extérieures au Grand Dole, minoré à 45 % pour les communes du Grand Dole ». Ce n'est pas « minoré de 45 % ». Ils ne paieront bien que 45 %. J'espère avoir été claire.

Il vous est ainsi proposé de retenir les montants et dispositions précités pour la facturation aux communes.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Pas particulièrement. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les frais de scolarité des élèves du 1^{er} degré pour les communes extérieures et la création d'un forfait de la rentrée 2020 à la rentrée 2025.

Nous passons au rapport n° 12. C'est toujours Madame JEANNET.

RAPPORT N° 12 : AJUSTEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

Mme JEANNET : *Une carte a dû vous être donnée pour vous expliquer les modifications que nous avons faites bien entendu conjointement avec l'Éducation nationale, puisque ce travail est toujours réalisé avec l'inspecteur. Nous avons simplement quelques enclaves entre les secteurs de l'école Wilson/Rockefeller et l'école Rochebelle. Il vous est proposé aujourd'hui de basculer certaines rues de l'école Rochebelle à l'école Wilson/Rockefeller pour la maternelle.*

Cela concerne :

- la rue Marguerite Syamour ;
- la rue Louise Michel ;
- la rue des Violettes ;
- la rue Claude Lombard sur une partie paire ;
- la rue Claude Lombard, côté impair ;
- la rue Anne Frank ;
- l'avenue de Landon, sur une partie impaire.

Cela nous permettrait de rééquilibrer un peu les effectifs entre les écoles. Vous savez qu'aujourd'hui, l'école Rochebelle a fait le plein d'effectifs. Nous avons notre sixième classe qui sera confortée et validée lors du prochain CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale), mais nous ne pourrions pas aller au-delà. Nous devions donc faire un travail. Bien entendu, je précise que les enfants qui ont commencé leur scolarité à Rochebelle, même s'ils habitent ces rues, continueront jusqu'à la fin de leur scolarité. S'il y avait une fratrie, les frères et sœurs viendront à

l'école Rochebelle. Ce n'est vraiment que pour les nouvelles inscriptions. Cela signifie que tout cela prend du temps. Un rééquilibrage d'effectifs ne se fait pas en une année. Il faudra environ quatre ans pour en voir un peu les effets.

Par la même occasion, il vous est proposé dans ce rapport d'inscrire des rues. Ce sont soit de nouvelles rues créées ces dernières années, soit des rues mal inscrites au niveau du nom. Nous allons donc les rajouter à la révision de cette carte scolaire. Vous avez :

- *le chemin du Fond des Bruyères pour l'école Rochebelle ;*
- *la rue Colette (Rochebelle) ;*
- *la rue Elliette Schenneberg pour La Bedugue ;*
- *le chemin de la Télévision à Beauregard ;*
- *la rue Joseph Thoret à Beauregard ;*
- *la rue des Genêtres pour Goux Villette ;*
- *la rue de la croix Blaisot pour Goux Villette ;*
- *la place de la Cornée pour Goux Villette.*

Il vous est proposé d'approuver l'ajustement de cette carte scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ajustement de la carte scolaire.

Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Mohamed MBITEL.

RAPPORT N° 13 : ENGAGEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DIALOGUE COMPÉTITIF POUR LA CRÉATION D'UN PARC URBAIN EN RIVE GAUCHE DU DOUBS

M. MBITEL : *Merci, Monsieur le Maire. Une étude a été conduite en 2019-2020 sur l'espace dit « Rive gauche » du Doubs et a jeté les bases d'un renouvellement urbain qui permettent à cet espace d'être totalement redessiné afin d'acquérir une nouvelle identité.*

Parmi l'ensemble des orientations ressortant de ladite étude de définition, il apparaît pertinent de réaliser un parc urbain le long des berges du Doubs en y incluant la requalification de l'actuelle rue Béthouart. En considérant la spécificité de ce projet paysager, il est nécessaire de pouvoir dialoguer avec les candidats admis à participer à la procédure de marché en vue de développer et de construire ensemble la meilleure solution d'aménagement. En effet le projet à dessiner est vaste, il comporte plusieurs clefs d'entrée, et un dialogue avec trois candidats offrira la possibilité de confronter différentes options.

Aussi pour ces différentes raisons, considérant que dans le cadre de la dévolution d'un marché de maîtrise d'œuvre, il peut être dérogé à la procédure du concours lorsque celui-ci est relatif à la réalisation d'un projet urbain ou paysager, il est proposé au Conseil Municipal que la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du parc urbain de la Rive gauche s'opère via une procédure de dialogue compétitif.

Il est proposé, pour suivre les négociations avec les candidats retenus, la constitution d'une commission de dialogue composée de 9 membres, comprenant 6 membres élus et 3 personnes qualifiées, ces dernières étant désignées par Monsieur le Maire. Les personnes qualifiées membres de la commission de dialogue pourront bénéficier d'une rémunération forfaitaire pour une vacation d'une demi-journée ou d'une journée, ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement et de leurs frais de restauration.

Par ailleurs, les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes aux documents de la consultation bénéficient d'une prime, dont le montant est librement défini par l'acheteur. Il est proposé de fixer cette indemnité à 15 000 euros par candidat, soit environ 80 % du montant des études de niveau Avant-projet (AVP). Pour le titulaire du marché, sa rémunération de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le recours à la procédure de dialogue compétitif ;*

- de valider la création d'une commission de dialogue ainsi que sa composition, soit 6 membres élus et 3 personnes qualifiées ;
- de nommer les 6 membres élus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les 2 structures suivantes pour désigner une personne qualifiée afin de les représenter au sein de la commission de dialogue :
 - o le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), pour la désignation d'un paysagiste ;
 - o la Fédération Française du Paysage ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner pour siéger à la commission de dialogue une personne qualifiée connue pour ses compétences historiques et pour sa connaissance du territoire ;
- d'autoriser l'indemnisation des personnes qualifiées membres de la commission de dialogue selon les modalités suivantes, 1/100^e du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 1027 de la fonction publique territoriale pour une journée, majorée des frais de déplacement et restauration ;
- de fixer le montant de la prime des candidats qui ont remis des prestations conformes aux documents de la consultation, à 15 000 euros et selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'avancement de ce projet.

M. le Maire : Merci pour ce rapport. C'est un rapport important, car il est un sujet issu d'un projet important de cette mandature, à savoir la réalisation du parc urbain en rive gauche. C'est un aménagement central dans la ville sur cette rive gauche du Doubs. Cette délibération ce soir constitue une étape importante pour conduire et mener à bien ce projet. J'ai même envie de dire que c'est la deuxième étape la plus importante après la première phase de concertation qui a eu lieu pendant deux ans auprès des Doloises et des Dolois qui a permis de recueillir près de 250 contributions des habitants sur leur vision de cet espace, de cette friche, et des différentes idées et propositions qu'ils nous ont soumises pendant ces différents mois, et qui vont contribuer à élaborer le projet de cet espace essentiel.

Bien évidemment, nous sommes sur un périmètre très large qui est celui de la rive gauche, qui a conduit à une étude, une étude dont j'ai souhaité que l'ensemble des élus puissent en avoir la lecture. C'est la lecture d'un cabinet d'études sur une zone dédiée qu'ils ont étudiée. Ce ne sont pas forcément les propositions de la municipalité, mais avec cette étude, nous allons élaborer un certain nombre de différentes phases sur l'ensemble du périmètre de cette rive gauche, de La Bédugue à la voie Grévy, au pont de la Corniche, au Doubs et au rond-point des Templiers. Dans cette vaste zone, vous avez la réalisation du parc le long des berges du Doubs, parallèle à l'avenue Béthouart.

Nous avons donc choisi une procédure particulière pour mener à bien ce projet de réalisation du parc urbain. Ce parc urbain devra être réalisé pendant le mandat, l'objectif étant une ouverture du parc urbain aux alentours de 2024, et qu'il puisse être dédié aux Doloises, aux Dolois, aux Grand-Doloises, aux Grands-Dolois, et au-delà, bien évidemment. Cet espace sera d'abord dédié à la nature. Il devra s'allier à la présence de l'eau. Je crois que ce projet est attendu. Nous devons maintenant, par cette procédure, élaborer son contenu.

Pour cela, le dialogue compétitif va permettre, comme l'a précisé Mohamed MBITEL de pouvoir saisir un cabinet qui va non plus réfléchir, mais qui va pouvoir coconstruire entre municipalités et le cabinet retenu, avec des échanges avec la population, car il faut aussi cette implication sur ce projet. Plusieurs cabinets vont proposer des grandes lignes, de grands axes. Nous allons donc choisir un seul cabinet à l'issue de cette procédure de dialogue compétitif. Qui va dialoguer avec qui ? Le jury sera composé de 7 élus, plus 2 personnalités qualifiées. Cela a été précisé, ce sera la Fédération Française du Paysage (un représentant) et le CAUE du Jura, antenne du Conseil Départemental, pour apporter leurs compétences au sein du jury de sélection du cabinet qui nous semblera être le plus à même de réaliser ce projet en rive gauche.

Voilà l'objet de la délibération. Nous allons ensuite concrètement et rapidement pouvoir travailler dès ce printemps. Mohamed MBITEL est en charge de ce projet avec plusieurs autres élus. C'est pour cela que dans le jury que je vous propose, nous devons nommer 7 élus, soit :

- Mohamed MBITEL ;
- Maryline MIRAT, adjointe à la transition écologique, parce qu'il y a une dimension aussi de ce lieu en faveur d'un poumon vert à proximité du centre-ville qui ne peut être qu'utile au bien-être des habitants ;
- Catherine DEMORTIER ;

- Catherine NONNOTTE-BOUTON en charge des espaces verts, parce que nous devons avoir un lien avec notre service des Espaces verts qui aura nécessairement une participation ensuite à l'entretien et que nous auditionnerons aussi pour avoir leur réflexion ;
- Jacques PECHINOT ;
- moi.

J'ai aussi souhaité qu'un membre de la minorité puisse intégrer ce jury. Timothée DRUET représentera ainsi la minorité dans ce jury. Vous constatez que la minorité est représentée. Elle n'est ni bridée ni maltraitée, puisque d'une façon assez légitime, un membre sera présent dans ce jury. Voilà l'objet de la délibération. Il y a nécessairement une contribution pour le travail des candidats qui ne seront pas retenus. Cette procédure de dialogue compétitif avait été la même pour le complexe sportif et aquatique, c'est-à-dire avec de nombreuses séquences du jury, de consultations de cabinets d'architectes. Un certain nombre d'élus ici y ont participé pour à la fin choisir un seul cabinet pour cette réalisation. Voilà ce qui est proposé.

Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'engagement d'une procédure de dialogue compétitif pour la création d'un parc urbain en rivegauche du Doubs.

Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 14 : BILAN FONCIER 2020

M. JABOVISTE : *Merci, Monsieur le Maire. Comme tous les ans, nous sommes tenus de délibérer sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'année précédente. Ainsi, en 2020, nous nous sommes prononcés sur 26 dossiers fonciers, dont 5 acquisitions, 19 cessions et 2 modificatifs de dossier déjà délibéré auparavant. À ce jour une vente a été régularisée par acte authentique. Par ailleurs, deux délibérations sont également intervenues dans le cadre de rectifications sur des dossiers déjà délibérés auparavant. Il s'agit simplement ce soir de prendre acte de ce dossier.*

M. le Maire : *Merci. Le bilan foncier se fait chaque année. Y a-t-il des questions ou des observations à ce titre ? Je n'en vois pas.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du bilan foncier 2020.

Nous passons au rapport n° 15 que va présenter Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 15 : ACQUISITION DE TERRAIN À LATITUDE IMMOBILIER

M. le Maire : *Ce rapport est directement en lien avec le rapport n° 13 sur la rive gauche, puisque nous avons à acquérir ce qui me semble être totalement indispensable à acquérir de manière à faire un lien entre la future voie Grévy, parce qu'elle sera opérationnelle à l'automne, et le parc public, car bien évidemment, le parc public sera aussi un lieu qui pourra être fréquenté par les cycles. Il me semble être important qu'il soit relié à la voie Grévy. Pour cela, il n'y a pas 50 possibilités. Il reste aujourd'hui un foncier disponible sur la zone portuaire de la rive gauche. C'est l'objet de cette délibération. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.*

M. REBILLARD : *Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire. Suite à l'étude de définition sur la zone portuaire menée par la ville de Dole en 2019 et 2020, et afin d'assurer une liaison mode doux entre la rue Costes et Bellonte et l'avenue du Général Béthouart, il apparaît nécessaire de maîtriser le terrain non bâti cadastré CR n° 312, 314 et 315 sis rue du Général Béthouart et appartenant à la société Latitude Immobilier. À l'issue de différents contacts avec ladite société, un accord est intervenu sur des conditions financières identiques à celles qu'a pratiquées la collectivité lors de la revente de terrains pour la réalisation du projet du multiplexe.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition à la société Latitude Immobilier des parcelles cadastrées section CR n° 312, 314 et 315 pour une superficie de 7166 mètres carrés, moyennant le prix de 48,92 euros le mètre carré, soit la somme totale arrondie de 350 560 euros.

M. le Maire : *Merci. Le prix au mètre carré de ce foncier a été calqué sur le prix d'achat, de vente pour nous, à Majestic Cinéma de la parcelle des anciens abattoirs, tout simplement. Cela me paraît relativement logique, puisque nous sommes dans le même secteur. Voilà l'explication de ce prix.*

Est-ce que tout le monde voit où c'est ? Une fois que l'on a ce foncier – j'espère qu'il est projeté, c'est le cas, très bien – nous arrivons sur la rue Costes et Bellonte, nous sommes en face de la déchetterie. Une fois que nous sommes ici, nous possédons le foncier qui comprend la déchetterie, les parcelles à côté. Nous relions ensuite Ideal Standard, nous arrivons devant l'entrée historique de l'usine, et nous sommes au pied de la voie Grévy. Voilà l'itinéraire qui va se dessiner pour faire cette liaison entre la voie Grévy et le futur parc urbain. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?

M. PRAT : *C'est vrai que lorsque l'on voit la somme, cela fait un montant important mis pour la collectivité, même si l'intérêt est que cela permet une cohérence dans le développement de cette zone. Quand je regarde les destinations de ce terrain, il est indiqué « coulée verte, bâti éventuel ». Pouvez-vous préciser ces termes, s'il vous plaît ?*

M. le Maire : *Oui, merci, Monsieur PRAT. C'est une question intéressante que je n'ai pas évoquée, et vous avez raison de m'interpeler sur le sujet. Justement, par rapport à votre réflexion du coût, nous n'avons pas besoin d'une telle largeur pour assurer les modes doux. À ce titre, nous pourrions imaginer dans les prochaines années pouvoir dédier un certain nombre de services, donc vendre d'autres morceaux de ce terrain pour des activités qui peuvent être liées à la nature, aux loisirs ou que sais-je encore, dans un ensemble cohérent de ce que nous souhaitons dans cette rive gauche. Il y a aussi une possibilité d'habitat à laquelle nous ne fermons pas la porte, mais ce sera à voir sur ce secteur. Pourquoi pas ?*

Je crois que l'essentiel est de se dire que l'on peut avoir aussi des recettes face à cette dépense, parce que, vous l'avez dit, 350 000 euros uniquement pour faire passer une bande de mode doux pour les piétons et les cycles, cela peut faire cher, et vous avez raison. Il faudra donc essayer de compenser par des activités ou céder un morceau à l'activité à côté du S3, au propriétaire, qui n'est pas le S3, de cet ensemble à côté. C'est à voir. Le tout est surtout de ne pas laisser partir ce terrain, parce que si ce terrain part, n'importe quelle construction peut se faire dessus, et je crois que nous avons tout intérêt à maîtriser ce secteur, et surtout à assurer la liaison avec la voie verte et la voie Grévy.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrain à Latitude Immobilier.

Je précise aussi quand même que bien évidemment, on voit un foncier ici, mais si n'importe quel entrepreneur ou investisseur économique achetait à ce prix, il pourrait lui aussi investir, bâtir, faire des cellules commerciales ou que sais-je encore, pour s'y retrouver. Le prix fixé ici n'est pas un prix pour la ville de Dole. C'est le prix du secteur, que ce soit pour une collectivité ou pour un entrepreneur.

Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 16 : CESSIION DE TERRAINS AGRICOLES À MONSIEUR CHASSEUR – CHEMIN DU PARADIS

M. REBILLARD : *Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Jean-Pierre CHASSEUR, demeurant 16 chemin des Longeottes à Dole, exploite depuis quelques années des terrains agricoles situés chemin du Paradis d'une superficie de 16 823 mètres carrés et qu'il souhaite acquérir. Les parties se sont entendues sur un prix de transaction de 0,25 euro le mètre carré, valeur conforme à l'estimation de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) pour cette nature de terrain et à l'estimation des Domaines.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession à Monsieur Jean-Pierre CHASSEUR des parcelles AC 317, 318 et 319 pour une superficie totale de 16 823 mètres carrés moyennant le prix de 4 205 euros.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrains agricoles à Monsieur CHASSEUR chemin du Paradis.

Nous passons au rapport n° 17. La parole est toujours à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 17 : ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR CHASSEUR ET MADAME VERNOTTE

M. REBILLARD : *Afin de gommer des incohérences entre la documentation cadastrale et les limites définies matériellement au niveau de l'extrémité du chemin du Paradis, il a été proposé à Monsieur CHASSEUR et à sa sœur, Madame VERNOTTE, propriétaires de la parcelle AR n° 42 située chemin du Paradis, de céder à la collectivité une partie de celle-ci en échange d'une cession à leur profit d'une parcelle à détacher du domaine public.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le déclassement du domaine public de la parcelle précitée et pour laquelle il a été constaté l'absence d'usage public compte tenu d'une nature en état de prairie ;*
- *d'approuver la cession au profit de Monsieur CHASSEUR et Madame VERNOTTE d'une parcelle à extraire du domaine public d'une superficie d'environ 109 mètres carrés et l'acquisition par la ville de Dole d'une partie de la parcelle AR n° 42 d'environ 31 mètres carrés, toutes deux situées chemin du Paradis à Dole ;*
- *de préciser que cet échange sera réalisé sans soulte, et que l'ensemble des frais de division parcellaire et de cession seront à la charge de la ville de Dole ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Il s'agit d'une petite régularisation dans un secteur du nord de la ville. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'échange de terrain avec Monsieur CHASSEUR et Madame VERNOTTE.

Nous passons au rapport n° 18. La parole est à Patrice CERNELA.

RAPPORT N° 18 : REPRISE DANS LE DOMAINE PUBLIC ET DÉNOMINATION DES VOIES INTERNES DU LOTISSEMENT « LES CHEMINELLES »

M. CERNELA : *Merci, Monsieur le Maire. Le 2 juin 2020, la société Neptune a obtenu l'autorisation de créer un lotissement de 23 lots sur un terrain d'une surface de 21 386 mètres carrés desservi par la rue des Cheminelles. Le lotisseur se propose de céder à la commune les deux voies internes de son programme immobilier après leur entière exécution et selon les conditions précisées dans la convention ci-annexée. Parallèlement à cette procédure et afin d'affecter une adresse précise aux futurs lots à céder, il y aurait lieu de baptiser leurs deux voies de desserte.*

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention entre la société Neptune et la ville Dole ;*
- *d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des équipements communs du lotissement sous réserve du respect par le lotisseur des clauses de la convention ;*
- *de baptiser les deux nouvelles voies du lotissement « Les Cheminelles ».*

M. le Maire : *Merci. Au-delà de la question simple de la rétrocession de ces voiries à l'euro symbolique, sous réserve du contrôle par nos services techniques des travaux de voirie conformes au cahier des charges de rétrocession, la délibération prévoit également que nous puissions baptiser ces deux rues, conformément à la volonté de la Ville de créer deux voiries en lien avec le lotisseur dans ce secteur.*

Pour que tout le monde comprenne bien, nous sommes dans le secteur du chemin des Noches là aussi au nord de la ville, sur un ensemble foncier qui fait face à la rue des Cheminelles et qui permet la liaison avec le quartier du Val Fleuri. Pour autant, avant concertation avec le lotisseur, le service Urbanisme et les élus, je n'ai pas souhaité que nous ouvrons à la circulation le Val Fleuri de ce secteur, car on allait créer des flux supplémentaires dans le secteur du Val Fleuri pour ressortir vers l'hôpital, dans un secteur où il y a déjà un certain nombre de pavillons, donc de flux. Malheureusement, il y a quelques années, un enfant est décédé dans ce quartier. À ce titre, il me semblait être important de ne pas rajouter de flux de véhicules.

La délibération prévoit aussi de dénommer ces deux artères. Nous avons proposé deux noms. Le premier est Gabriel MAIRE. Qui est-il ? Il est né en 1936 à Port-Lesney. Il a été ordonné prêtre en 1963. Il a exercé à Dole de 1963 à 1969, puis à Saint-Claude, avant de partir comme prêtre au diocèse de Vitoria au Brésil en 1980. Gabriel MAIRE est aussi un citoyen engagé dans la société civile pour avoir notamment créé en 1976 le mouvement populaire des citoyens du monde. Durant neuf années passées au Brésil, il travaille sans relâche au sein des bidonvilles du pays. Défenseur des droits des plus fragiles et des plus faibles, il assume son engagement en faveur des droits humains de ces différentes personnes fragilisées par la situation économique du pays. Gabriel MAIRE est assassiné le 23 décembre 1989 à Vitoria au Brésil dans des circonstances encore obscures.

Au Brésil, la mémoire de Gabriel MAIRE est aujourd'hui encore très présente dans les esprits et dans la cité de là où il officiait. Statues, fresques, rues, écoles, lignes de bus portent son nom. Gabriel MAIRE ayant exercé à l'église Saint-Jean à Dole pendant six ans, je vous propose que nous honorions sa mémoire en donnant son nom à une des deux rues que nous devons dénommer dans ce secteur des Cheminelles. Je rappelle aussi qu'il existe dans le Juraune association très importante, notamment dans le secteur du Val d'Amour, dédiée à la mémoire de Gabriel MAIRE.

Je vous propose que nous baptisons l'autre rue Marcelle VACHERET, veuve de Marius VACHERET. Qui est-elle ? Elle est née le 3 mars 1908 à Monnières et elle est décédée le 12 janvier 1999 à Dole. Elle a la particularité d'avoir été élue la première conseillère municipale de cette ville. Elle est la première femme élue au sein de notre assemblée lors des élections municipales du 29 avril 1945, faisant état de la décision du Conseil National de la Résistance de l'ouverture du droit de vote des femmes en 1944, pour ce premier scrutin où les femmes pouvaient voter et être également éligibles. Il s'agit aussi, comme vous le savez, des premières élections à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, donc de l'après-guerre.

Marcelle VACHERET était candidate sur la liste municipale « résistante d'unité Française et de Reconduction » menée par François MUGNIER-POLLET, maire de Dole qui avait assuré la fonction de maire au moment de la Libération. Cette liste était en quelque sorte la liste de la Résistance. Marcelle VACHERET obtiendra le plus grand nombre de voix, soit 4 303, parmi les autres élus, femmes et candidates. Cette liste dite « de la Résistance » avait recueilli à l'époque près de 75 % des suffrages, l'autre liste d'ailleurs ne présentant aucune candidate féminine. Marcelle VACHERET était sans profession. Elle était inscrite sur le bulletin de vote comme représentant entre autres les familles nombreuses.

Elle a eu trois enfants, Geneviève, Marie-Thérèse et Pierre, Marie-Thérèse étant Marie-Thérèse CURIE qui a officié à l'Association familiale de Dole pendant de nombreuses années jusqu'à son décès en 2014 ou 2015. Cette dernière avait été aussi candidate à des élections municipales il y a quelques années sur les listes de Gilbert BARBIER. Les trois enfants sont décédés. Marcelle VACHERET a cinq petits-enfants, dont une demeure encore à Dole. En cette journée internationale de défense du droit des femmes, je crois que c'est un bel exemple que de baptiser cette rue du nom de la première élue au sein de ce Conseil Municipal en 1945, à l'issue de l'obtention d'un droit obtenu bien légitimement, certes tardivement, en 1944.

Bien évidemment, y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?

M. HAMDAOUI : *Ce n'est pas une question, mais je voudrais juste faire part de mon ravissement sur ces choix que je trouve judicieux aujourd'hui pour le droit des femmes. Je suis surtout ravi que la mémoire d'un homme comme Gabriel MAIRE soit mis à l'honneur par notre ville.*

M. le Maire : *Très bien, merci. Y a-t-il d'autres remarques ?*

M. PRAT : Mon intervention va dans le même sens, surtout en ce 8 mars, journée du droit des femmes. Pour ce qui est de Gabriel MAIRE, juste une petite vue personnelle. Vous disiez qu'il est mort dans des circonstances encore obscures. Il était un vecteur de l'émancipation sociale et d'éducation populaire dans une dictature militaire. Je pense donc que les circonstances obscures peuvent vite se comprendre.

M. le Maire : Très bien. Je vais mettre aux voix ce rapport. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la reprise dans le domaine public et dénomination des voies internes du lotissement « LesCheminelles ».

Nous passons au rapport n° 19. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 19 : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ÉCOLE DES COMMARDS

M. REBILLARD : Merci. Suite à la fusion entre le groupe scolaire Rockefeller/Wilson et le groupe scolaire des Commards, ce dernier a perdu tout usage scolaire. Il est donc nécessaire aujourd'hui de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public du groupe scolaire des Commards.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la désaffectation du groupe scolaire des Commards ;
- de prononcer le déclassement de domaine public du groupe scolaire des Commards.

M. le Maire : Merci pour ce rapport explicité dans la délibération. Nous céderons cette école, mais partiellement, puisque nous souhaitons pouvoir construire une salle associative de quartier et ouverte aux associations de la ville dans ce secteur, maintenir la présence municipale, maintenir entre autres – cela a été précisé – le bureau de vote, et garder un espace dans la cour pour un square public de quartier avec des jeux d'enfants. C'est donc le but du projet. Il s'agit exactement ici de désaffecter et de déclasser du domaine public l'école avant sa vente.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'école des Commards.

La parole est à Mathieu BERTHAUD pour le rapport n° 20.

RAPPORT N° 20 : DÉROGATIONS COMPLÉMENTAIRES AU REPOS DOMINICAL POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2021

M. BERTHAUD : Merci, Monsieur le Maire. La ville de Dole, suivant les propositions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, a autorisé la dérogation au repos dominical pour sept dimanches au cours de l'année 2021. Compte tenu du contexte sanitaire et notamment du couvre-feu imposé, et suite à une demande de la part de plusieurs commerçants, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a complété ces dates lors de sa dernière Assemblée par deux nouveaux dimanches, à savoir le 26 juin 2021, premier dimanche des soldes d'été et le 5 septembre 2021, premier dimanche après la rentrée scolaire. Par souci d'équité et de cohésion entre les commerces de notre territoire, il est alors proposé de suivre la proposition de complément de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il vous est donc ainsi proposé de permettre aux établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la ville de Dole à déroger à deux reprises supplémentaires aux sept premières déjà accordées pour l'année civile 2021, à l'obligation de repos dominical.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?

M. DRUET : Merci. Comme cela a été rappelé dans la délibération, les commerces souffrent notamment avec la crise sanitaire que nous vivons maintenant, et ce depuis un an, avec les deux confinements, avec le couvre-feu à 20 heures et passé à 18 heures depuis deux mois. Cette crise frappe de plein fouet les commerçants et d'autres, bien entendu. Si certains commerçants ou commerces font la demande supplémentaire de dates – c'était le sens de ma première intervention lors du Conseil précédent –, c'est cette mesure exceptionnelle à situation exceptionnelle. Par conséquent, nous soutiendrons cette demande supplémentaire des commerçants au vu de la situation.

M. le Maire : Nous verrons, au fur et à mesure des prochains mois, les besoins qui s'exprimeront en termes d'ouverture et de travail le dimanche. Madame BORNECK souhaite intervenir.

Mme BORNECK : Bonjour. Je voudrais juste signaler une coquille. Le 26 juin 2021 tombe un samedi.

M. le Maire : Alors, ce sera le 27 juin, logiquement. Merci. Une délibération a également été prise à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans ce sens, si je ne me trompe pas. Monsieur GOMET souhaite intervenir.

M. GOMET : Merci de me donner la parole. Si je reprends la parole sur cette délibération, je vous rassure, ce n'est pas pour m'y opposer. Ce n'est pas forcément non plus pour vous remercier. La dernière fois, lorsque nous avons voté la première délibération, la question de l'ouverture deux dimanches de plus avait été posée. Je ne pense pas modifier vos propos, puisque je pense qu'ils sont inscrits ainsi dans le procès-verbal, en disant que vous avez indiqué : « par expérience, ajouter deux dimanches d'ouverture à ces dates ne marche pas ». Je comprends le contexte particulier avec la crise sanitaire, avec des magasins restés fermés bien plus qu'ils auraient dû, mais il est vrai que je m'interroge malgré tout.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'il est aussi intéressant d'avoir des questionnements et des éclairages un peu différents. Je suis certain que nous ne réparerons pas six mois de couvre-feu avec deux dimanches d'ouverture supplémentaires.

M. le Maire : Nous ne pouvons qu'être d'accord, Monsieur GOMET.

M. GOMET : Oui, d'accord. C'est vrai qu'il y a eu des demandes, mais j'ai un peu l'impression que ce sont des demandes désespérées des commerçants, faute de pouvoir faire autre chose. Soit, je ne dis pas qu'il ne faut pas répondre à leurs demandes. Avec le confinement, nous avons vécu de nombreuses difficultés aussi bien au travail qu'avec la famille. Je trouve dommage de devoir gratter justement sur les dimanches en famille pour ces salariés ou pour ces commerçants. Certains commerçants ont fait la demande d'ouverture, mais je pense que certains se sentiront aussi un peu obligés d'ouvrir, parce que d'autres seront ouverts à côté. Il y a aussi des salariés. Nous savons que dans le domaine de la distribution, la notion de volontariat est toute relative.

Je voulais juste donner ces éléments. Je considère que cette délibération est une mesure exceptionnelle. Je ne suis pas sûr qu'il soit souhaitable qu'elle se prolonge ensuite pour les années à venir.

M. le Maire : Nous sommes assez d'accord, au moins à titre personnel, dans le sens où effectivement, les communes de l'Agglomération qui ont des commerces ont fait valoir cette demande. Nous n'étions pas opposés à être dans la même logique. Là aussi, c'est un principe assez libre pour les commerces d'ouvrir ou de ne pas ouvrir, même si j'entends ce que vous dites par rapport à la grande distribution. Cela étant, les deux dates sont proposées dans un contexte particulier. Il reviendra aux commerces indépendants, aux commerces alimentaires ou aux grandes surfaces de savoir ce qu'ils souhaitent faire, mais je vous rejoins sur le fait que cela doit rester à caractère exceptionnel en 2021.

En tout état de cause, je pense qu'il y a déjà largement de quoi faire avec les dates proposées habituellement pour nous en tenir là après l'année 2021. Il ne faut pas non plus que le dimanche devienne un jour où tout le monde travaille partout, dans tous les sens. Des gens travaillent le dimanche, parce qu'il y a des services, dont certains services publics. Il faut savoir aussi faire un peu la part des choses. Je vous rejoins donc sur cette question en souhaitant que cette dérogation de deux dimanches supplémentaires s'en tienne à l'année 2021.

Y a-t-il d'autres questions ou observations à ce titre ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dérogations complémentaires au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2021.

Nous passons au rapport n° 21. La parole est à Sylvette MARCHAND.

RAPPORT N° 21 : CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE ÉQUESTRE DE DOLE – PLAN DE FINANCEMENT

Mme MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. En septembre 2017, une étude de faisabilité relative à la réhabilitation du centre équestre de Dole a été lancée. En 2019, la ville de Dole a décidé d'entreprendre des travaux de désamiantage et de démolition des bâtiments existants. Le projet de réhabilitation du centre équestre de Dole se poursuit en 2021 par la construction d'un nouveau bâtiment fonctionnel d'environ 160 mètres carrés. Cette phase de travaux estimée à 291 830,39 euros hors taxes sera financée par l'État et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 25 % chacun et le Conseil Départemental du Jura à hauteur de 30 %.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel pour la construction d'un club house au centre équestre de Dole ;
- de solliciter tous les financeurs au taux le plus élevé ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

M. le Maire : Merci. Nous repropose un plan de financement, puisque nous avons la possibilité de demander des crédits supplémentaires (ou complémentaires) notamment au Conseil Départemental qui, grâce à la politique de dotation de soutien des territoires (DST), est particulièrement actif pour aider les collectivités à construire, réparer, développer, également isoler, assumer la transition énergétique, comme ce sera le cas avec les menuiseries de l'Hôtel de Ville par exemple. Nous allons solliciter ici une participation de l'État, de la Région et du Département, ce qui nous permettra, je l'espère, si tout le monde est au rendez-vous, d'avoir un coût d'autofinancement assez réduit et d'assurer un club house au centre équestre qui accueille de nombreux enfants, entre autres, dans un endroit digne et en état après un ancien bâtiment particulièrement dégradé et démolit il y a maintenant quelques mois.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement pour la construction d'un club house au centre équestre de Dole.

Nous passons au rapport n° 22. La parole est à Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 22 : RÉNOVATION DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DU BÂTIMENT DE LA VISITATION (PHASE 2) – PLAN DE FINANCEMENT

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le projet de rénovation du chauffage de la Visitation. Cela consiste à réaliser un nouveau réseau secondaire dans le bâtiment afin de supprimer les six chaudières gaz actuelles et de se raccorder au réseau de chauffage urbain dans le but d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. Une première phase de travaux a été réalisée en 2020. Elle va se poursuivre en 2021 sur ces réseaux secondaires. Cette seconde phase de travaux d'un montant de 65 941,95 euros hors taxes sera financée par l'État à hauteur de 30 %.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider le plan de financement pour la rénovation du réseau de chauffage du bâtiment de la Visitation (phase 2), pour un montant de 65 941,95 euros hors taxes ;

- de solliciter tous les financeurs au taux le plus élevé ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

M. le Maire : Merci. Pour ces travaux de réseaux de chauffage, nous allons là aussi solliciter l'État dans le cadre de la dotation de soutien aux investissements à hauteur de 30 %. Nous allons tenter de demander au Département également 20 % sur cette modification du réseau de chauffage qui sera raccordé cet été au chauffage urbain. Il y aura donc des travaux dans la rue du Collège, dans la rue Aristide Briand pour raccorder la Visitation au chauffage urbain, ainsi que d'autres propriétaires dans cette rue Aristide Briand. Il y a des résidences.

Je crois que le Secours Populaire rentre aussi dans la liaison, dans la politique de raccordement dans ce secteur, afin de consolider la chaufferie aux voies de la SOCCRAM (Société Chauffage Combustible Réparation Appareil Mécanique) avec qui nous avons une délégation de service public. Il y a aussi les bâtiments associatifs dans le secteur, sur l'ensemble de la rue Briant. Je crois que nous allons jusqu'au Conservatoire. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?

M. HAMDAOUI : J'ai juste une observation. Vous avez dit qu'il allait y avoir des travaux rue du Collège. C'est dommage, parce que cette rue a été refaite il n'y a pas si longtemps que cela.

M. le Maire : Vous avez tout à fait raison, Monsieur HAMDAOUI. Je peux vous assurer que je ne manque pas aujourd'hui de dire à la SOCCRAM qu'ils vont devoir réfléchir bien en amont à ce qu'ils veulent faire. Nous avons aussi, dans le raccordement de l'année dernière, sur le secteur rue des Gares, Pompidou, ou Jules Machard, exigé une refonte totale de la voirie, parce que faire des tranchées, c'est une chose, les faire comme il faut peut en être parfois une autre. Lorsque l'on peut non seulement faire passer les réseaux de chauffage, c'est plutôt bon pour l'environnement du fait de notre chaufferie, mais n'abîmons pas nos voiries.

Pour certaines voiries, j'exige que les travaux de refonte de la voirie soient faits de trottoir à trottoir, ce qui permet en même temps d'avoir une voirie propre et neuve. Cette exigence est accentuée depuis quelques mois, et les services techniques savent, sous la vigilance de Philippe JABOVISTE, que l'ensemble des concessionnaires doivent pouvoir se concerter au préalable de notre plan de voirie annuelle, de manière à ce que lorsque l'on fait une rue, l'ensemble des réseaux souterrains soient faits, pour ne pas avoir un an plus tard des tranchées ou des rustines ici ou là. Ce travail est toujours fait désormais. Des réunions précèdent le plan voirie, généralement en novembre avec tous les concessionnaires pour justement avoir une concertation en amont, ce qui me semble être important.

Il est vrai que rue du Collège, cela n'a pas été le cas il y a quelques années. Je peux vous assurer que la SOCCRAM (groupe Engie) sait désormais que nous n'allons pas démolir la voirie rien que parce qu'ils ont des réseaux à faire passer. Cela rentre dans une logique plus importante. D'autres secteurs de la ville pourraient être raccordés. Ils devront donc faire ce raccordement en fonction des travaux de voirie à venir pour que le cas de la rue du Collège ne se reproduise pas. Vous avez donc raison. J'ai justement demandé que soit fait de nouveau un traitement de la voirie de trottoir à trottoir pour ne pas avoir une tranchée, une rustine.

Les tranchées sont toujours bien belles une fois qu'elles sont faites, et deux ans après, elles s'affaissent, comme c'était le cas d'ailleurs rue du Collège il y a quelques années. Une fois qu'elles s'affaissent, la voirie est dégradée et les riverains font des pétitions pour refaire la voirie, tout simplement parce que les concessionnaires ont fait un certain nombre de travaux et de tranchées. Il incombe ensuite à la collectivité de refaire la totalité de la voirie, ce qui représente un coût. Je souhaite que ceux qui abîment la voirie par des réseaux, parce qu'ils doivent passer, anticipent, ou bien lorsqu'ils font des trous en urgence à cause d'un problème, ils fassent la voirie du mieux possible.

Dans ce sens, j'ai d'ailleurs demandé aux services techniques qu'une personne dédiée aille vérifier les chantiers opérés sur la ville pour que ce soit correctement fait, et pour ne pas avoir des tranchées mal refaites pour qu'un an après, les choses s'affaissent et que la voirie soit dégradée. La voirie coûte extrêmement cher, de plus en plus cher. Cela devient même préoccupant, parce que de nombreux besoins s'expriment. Je peux vous assurer que c'est compliqué de pouvoir faire au mieux. Nous gardons chaque année une enveloppe à notre budget, qui varie entre 0,5 et 1 million d'euros, parfois 1,2 million d'euros. Nous avons des opérations à faire dans des petits

chemins, mais nous avons aussi encore de grosses artères à faire. Je pense à l'avenue Northwich, à la rue des Commards.

Nous sommes en train de prendre des décisions imminentes sur le plan voirie de cet été. Nous aurons à traiter de grandes artères, qui appartiennent au Département, comme l'avenue Pompidou ou l'avenue Eisenhower, mais cela relève de la compétence du Département. Nous le ferons en concertation. Nous nous sommes déjà vus, mais il nous restera quand même à faire les trottoirs, sachant que les linéaires de trottoirs de ces avenues sont assez longs. Bien évidemment, c'est un sujet. En tout cas, nous y travaillons, nous essayons de faire au mieux, mais ce n'est pas simple.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement pour la rénovation du réseau de chauffage du bâtiment de la visitation (phase 2).

Nous passons au rapport n° 23. La parole est à Isabelle DELAINE.

RAPPORT N° 23 : RÉALISATION DE VOIES CYCLABLES ET DOUCES - PLAN VÉLO 2021

Mme DELAINE : Merci, Monsieur le Maire. Le développement des aménagements cyclables est une des composantes majeures de la politique vélo menée par la ville de Dole. Afin de poursuivre les réalisations qui ont eu lieu ces dernières années, la ville de Dole a établi une programmation 2021-2026 pour la réalisation de voies cyclables et douces. Les travaux programmés en 2021 constitueront une première phase. Ils concerneront les rues Eisenhower, Wilson, Jouhaux, Pompidou, Jacques Duhamel, Proie et Chaux-Ledoux. Il s'agira de modifier les trottoirs, prévoir des balises, déposer des bordures, modifier des îlots de ronds-points et créer des sas à vélos, et bien sûr de matérialiser en peinture ces aménagements cyclables.

Le montant prévisionnel de cette première phase de travaux estimé à 294 136,95 euros hors taxes sera financé par l'État à hauteur de 30 % et par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et Conseil Départemental du Jura à hauteur de 25 % chacun.

Il vous est ainsi proposé :

- de valider le projet de création de voies cyclables et voies douces, ainsi que le plan de financement prévisionnel proposé ;
- de solliciter tous les financeurs au taux le plus élevé ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ?

Mme BORNECK : Je voulais savoir si vous aviez travaillé là-dessus avec une association de vélos locale ou nationale. D'une manière générale, et pas uniquement à Dole, on s'aperçoit qu'entre ce que l'on imagine et l'usage qu'il en est fait, il peut parfois y avoir de petits problèmes, notamment là où il y a des jonctions avec des trottoirs. Ce sont des petites choses auxquelles nous ne pensons pas forcément, mais qui sont très embêtantes pour les cyclistes. On nous a remonté un certain nombre de choses venant des usagers. Par exemple, je passe régulièrement sur l'avenue de Landon. Je sais bien qu'il y avait un problème de trottoirs. Cela a donc été matérialisé sur la route, mais quand vous passez là avec des enfants, une charrette à vélo et que les voitures vous frôlent, avant, on le faisait sans la voie matérialisée, mais cela pose un certain nombre de problèmes. Je voulais voir ce qui était pensé sur le sujet.

On nous a remonté aussi des petits soucis de conflits d'usage sur la rue des Arènes et rue de Besançon, puisqu'en vélo, on peut rouler à contresens, du fait de la zone 30. A priori, les vélos ont bien compris. Quant aux voitures, ce n'est pas encore cela. Je voulais savoir si vous aviez prévu des actions de communication en ce sens.

M. le Maire : Effectivement, nous travaillons avec l'association Dole à Vélo. Isabelle DELAINE les a rencontrés la semaine dernière concernant ce qui est prévu sur 2021 et ce qui est ici présenté ce soir. Isabelle DELAINE, les services et moi-même avons rencontré le Président Jacques MEUNIER il

y a quelques mois, lorsque nous avons annoncé le plan vélo du mandat. Leurs ressources et leurs connaissances sont intéressantes pour affiner les projets de réalisation, en lien systématiquement avec les services techniques, parce que ce n'est pas la peine de se voir entre élus, de discuter si le suivi d'aménagement derrière ne se fait pas concrètement. Nous l'avons donc fait avec eux.

Par ailleurs, les conflits d'usage ne sont pas simples sur l'hyper centre-ville, dans les zones dites « de partage ». Vous savez que dès que nous passons sur une zone 20, le piéton est prioritaire, puis le vélo, puis la voiture, et le contresens cycliste est autorisé. Ce n'est effectivement pas simple. Nous l'avons mis plusieurs fois dans le magazine de la ville. Des personnes me disent aussi : « pourquoi laissez-vous faire cela ? Il faut le supprimer, c'est dangereux pour les vélos ». Il faut aussi l'entendre. Tout le monde n'est pas favorable. Ce n'est pas évident. J'ai eu le cas avant-hier d'un cycliste qui passait à contresens. Je l'ai vu, on ralentit, il passe. Il faut simplement bien regarder sa conduite, lever le pied et si l'on respecte les 20 kilomètres/heure dans cette rue, il n'y a pas de problème. C'est sûr que si vous roulez à 50 ou 60, cela ne va pas aller. Essayons de faire en sorte que chacun y mette un peu du sien, entre l'automobiliste et le cycliste, pour que la cohabitation se fasse au mieux, mais ce n'est pas toujours simple.

Vous parlez ensuite de l'avenue de Landon. Dans le plan vélo présenté ici pour l'année 2021, certains axes fonctionnent très bien. Nous réaliserons dès cet été, voire dès le printemps, l'avenue Eisenhower et l'avenue Léon Jouhaux, parce que nous n'avons pas trop de contraintes techniques sur ces deux voiries. Nous allons donc le faire dès ce printemps pour ces deux voiries. Dans la délibération, il reste d'autres secteurs un peu plus compliqués, notamment l'avenue Pompidou, puisque l'on a des espaces permettant la cohabitation dans un couloir de bande cyclable raisonnable. Je ne veux pas de bande cyclable à moins d'un mètre. Sinon, ce n'est pas possible. Il faut trouver des solutions. Dans l'avenue Pompidou, nous n'avons pas un mètre à certains endroits. Que fait-on ? Nous allons y réfléchir pour essayer de faire des aménagements dès cet été.

Pour l'avenue Duhamel, cela va aller dans l'ensemble, mais nous supprimerons les tourner à gauche et tourner à droite pour avoir cette cohabitation cycle/voiture, ce qui fera ralentir et ce qui répondra à des attentes de riverains. Nous allons essayer de procéder ainsi. Sur des espaces où de toute façon nous ne pouvons pas avoir de bande cyclable, je pense à la rue de la Proie et à la rue de Chaux pour aller vers le collège Ledoux, nous appliquerons sur ces secteurs des espaces partagés.

Mme DELAINE : Une voie partagée ou « chaucidou ».

M. le Maire : C'est le vocable « chaucidou » de ces espaces. Pour ces espaces, c'est une matérialisation au sol de ce qui se passe finalement aujourd'hui. Dans une rue, lorsque c'est étroit, vous attendez derrière le vélo que l'espace se libère pour passer. On matérialisera cela au sol. On fera une expérimentation rue de la Proie et rue de Chaux pour voir comment ceci fonctionne. C'est une démarche importante que nous avions annoncée. Il est important que nous commencions les premières opérations en 2021 pour que ce maillage puisse s'effectuer progressivement. La délibération prévoit ainsi de solliciter un certain nombre de subventions à cet effet.

Merci à Isabelle DELAINE qui a travaillé avec son titre de conseillère municipale déléguée aux modes doux, en lien avec les services techniques, avec les services Transports, avec l'association. Tout cela n'est pas simple, loin de là. Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres questions ?

M. PRAT : J'étais intervenu sur le budget alloué au plan vélo lors du dernier vote du budget. J'avais pointé la faiblesse du financement. Nous avons aujourd'hui 58 000 euros mis en place par la Ville. C'est un début, mais cela concerne avant tout des bandes cyclables, des coups de peinture. Je regrette que davantage de sites propres cyclables ne soient pas mis en place. Je pense que si l'on veut créer une vraie dynamique pour le développement du vélo, il faut y aller fort. C'est comme cela que l'on verra les gens faire davantage de vélo, et plus il y aura de vélos, plus les voitures feront attention aux cyclistes, parce que lorsqu'il y a peu de cyclistes, finalement, les voitures se sentent encore le droit de faire un peu comme elles le sentent, alors qu'à partir du moment où les vélos commencent à prendre le dessus, les mentalités des automobilistes ont tendance à évoluer.

Je pense qu'il faudrait davantage de pistes cyclables en site propre. Par contre, je trouve très bien l'idée de développer des lieux partagés de circulation là où il n'est pas possible de faire de piste cyclable. Si le vélo prend le dessus, il permettra de responsabiliser les automobilistes.

M. le Maire : Je ne sais pas trop ce que cela veut dire « en site propre ». Si c'est l'idée d'une voie dédiée unique, ce sera fait sur Jouhaux.

M. PRAT : Absolument. Jouhaux est la seule concernée par ce type de programme.

M. le Maire : Tout à fait. Après, il faut être pragmatique et dire les choses aux Dolois et aux Doloises. Comment fonctionne le site propre, si ce n'est par disparition du véhicule sur la chaussée ? À ce compte-là, il faut l'assumer, Monsieur PRAT. Il faut nous le dire. Chacun a ses idées dans cette assemblée. Le site propre signifie-t-il la fermeture de rues à la circulation ? Ferme-t-on l'avenue Eisenhower à la circulation ? Il faut le dire. Je veux du concret et du pragmatisme. Ferme-t-on l'avenue Pompidou ou l'avenue Duhamel ? Je veux bien que l'on puisse dire « il faut des sites propres ». Je comprends la logique, mais j'essaie d'être pragmatique.

J'écoutais Madame le Maire de Besançon Anne VIGNOT, avec qui nous travaillons pour le pôle métropolitain et dont elle est la Présidente. Elle parlait des pistes cyclables l'autre jour sur France 3. Le journaliste dit « cela ne va pas assez vite ». Oui, ce n'est pas simple, elle dit qu'il faut partager l'espace, que cela prend du temps avec les voitures, les piétons, que du coup, cela ne s'invente pas. Oui, cela ne s'invente pas. C'est le pragmatisme une fois que l'on est aux responsabilités. Soit on essaie de faire des bandes cyclables dans une largeur convenable, soit on fait – comme vous le dites – des sites propres et on assume, ce qui n'est pas notre cas ni notre choix de fermer les voiries, tout étant choix politique. L'entre-deux n'existe pas dans la réalité.

J'entends votre proposition, mais je pense qu'il faut être clair vis-à-vis de la population. Si l'on fait des sites propres, on ferme des rues. Je ne pense pas que ces grandes artères pénétrantes dans la ville doivent être fermées à la circulation des véhicules. En tout cas, ce n'est pas le choix que nous faisons, mais sachez que nous y mettons toute notre bonne volonté avec Isabelle DELAINE et les services. Cela a demandé beaucoup de travail de la part de nos services. Je les salue, parce qu'ils ont bien travaillé sur ce sujet qui est loin d'être simple et loin d'être facile, pour avoir une cohabitation possible au mieux.

J'ajoute que ne sont pas comprises dans le plan de financement les sorties de la voie Grévy qui vont aussi contribuer à cela. La voie Grévy n'est pas comprise, dont j'entends beaucoup de satisfaction de la population sur cette belle traversée cyclable et piétonne dans Dole. Si ce n'est qu'une question de budget, vous dites « il n'y a que 58 000 euros dépensés par la Ville » comme si c'était la course à l'échalote à la dépense pour que ce soit bien. Il me semble qu'il ne faut pas voir les choses ainsi. Il y a des financeurs, parce qu'il y a un mouvement. La ville de Dole va accompagner ce mouvement en faveur de la pratique du vélo, et il est normal que nous sollicitons des crédits vers des partenaires qui s'impliquent, comme le Département, la Région ou l'État, sur le sujet, tout en sachant que nous avons été retenus dans le plan vélo, que ce soit en bande cyclable ou en site propre.

Je crois que l'on ne mesure pas la constitution d'un réseau cyclable uniquement par les montants financiers. On le mesure sur l'ambition et le nombre de voiries et de linéaires qui accompagnent l'existant. Je ne dis pas que telle ou telle municipalité fait plus ou fait moins. Je dis que chacun a apporté sa contribution au fur et à mesure des années. Les premières bandes cyclables ont dû être faites dans les années 90. Le mouvement continue. Ce qui reste n'est pas le plus facile, c'est ce qui est le plus compliqué. Nous essayons d'avoir cette cohabitation, parce que l'on ne veut pas non plus fermer les artères à la circulation.

Monsieur PRAT, puis Monsieur HAMDAOUI.

M. PRAT : Il faudrait voir avec les services techniques. Je veux bien y aller. Puisque vous nous y invitez, je ne suis pas intéressé pour aller voir la vidéosurveillance, mais là, par contre, je veux bien y aller. Je pense que sur les rues concernées, il y a moyen de faire des aménagements propres pour les vélos sans les fermer à la circulation. Je crois que vous caricaturez en opposant la voiture et le vélo. Évidemment, je suis d'abord favorable au vélo, mais je pense que nous pouvons arriver à faire cohabiter les deux, tout en ayant des usagers du vélo qui se sentent vraiment en sécurité sur de grandes artères.

M. le Maire : Monsieur PRAT, j'entends ce que vous dites. Vous n'avez pas totalement tort, rassurez-vous. Simplement, nous allons là aussi essayer d'être pragmatiques et de ne pas dépenser sans compter inutilement. J'ai évoqué un certain nombre de voiries. Je pense notamment à l'avenue Eisenhower. Cette avenue sera à refaire dans un timing de trois ou quatre ans qui ne

dépend pas que de nous, mais aussi du Département. Nous allons essayer de le faire ensemble en fonction de nos budgets et du budget du Département.

À ce moment-là, lorsque l'on refera la voirie, on pourra peut-être arriver au site propre que vous évoquez. Néanmoins, je ne veux pas que nous dépensions 20 millions d'euros de site propre avenue Eisenhower pour tout casser dans trois ou quatre ans quand il faudra refaire les réseaux. Quand on va faire une artère comme celle-ci, vous verrez un peu les travaux que cela représente. Il y a le gaz, Enedis, l'électricité, l'eau, l'assainissement. Ce ne sont pas de petits travaux, surtout pour une artère comme celle-ci vu la largeur. Pour l'instant, nous traçons.

J'espère que ce que je vous précise est compris, ce dont je ne doute pas. Là où c'est possible, nous le ferons. Pour l'avenue Duhamel, je ne pense pas qu'il sera possible un jour de faire en site propre. Nous n'avons pas la largeur. Sur Pompidou, ce serait possible, mais le rétrécissement du secteur de Seans ne nous permettra pas de le faire. Nous essayons d'avoir l'ambition de développer notre réseau tout en ayant conscience des travaux de voirie à faire dans les trois ou quatre prochaines années, sans jeter l'argent public par les fenêtres, ce que vous ne manquerez pas de nous reprocher dans trois ou quatre ans si nous venions tout casser avec des pelleteuses pour faire des travaux. Voilà la logique des choses. Sachez que nous essayons de faire au mieux.

Je ne veux pas opposer la voiture et le cycle. Je pense que toute la philosophie que nous souhaitons – je l'ai dit à maintes reprises – est d'arriver à la cohabitation en laissant un peu de place aux vélos là où ce n'était pas le cas jusqu'à maintenant, alors que cela se fait déjà à d'autres endroits. Voilà pour ce sujet.

Monsieur HAMDAOUI, vous avez la parole.

M. HAMDAOUI : S'agissant du partage, certaines villes partagent le vélo avec les piétons. Cela se fait dans de nombreuses villes, notamment sur le trottoir quand c'est possible et lorsqu'il est assez large. C'est le cas sur l'avenue de Landon à Dole.

M. le Maire : Ce sera le cas de l'avenue Jouhaux, Monsieur HAMDAOUI. Ce sera ainsi.

M. HAMDAOUI : Il faut penser le partage globalement. Vous avez dit « moins de voitures, assumez-le ». Je reprends la balle que vous avez lancée. C'est bien l'objectif. Quand on développe des pistes cyclables, c'est pour faire en sorte qu'une habitude s'installe sur la prise du vélo pour se déplacer, pour aller à l'école, pour aller au travail quand c'est possible et pour aller faire ses courses, évidemment pour se promener. Il ne faut pas voir les pistes cyclables simplement comme un moyen de déplacement de loisirs. Si l'on maillonne complètement la ville avec des pistes cyclables, c'est bien pour faire en sorte qu'il y ait moins de voitures. Je reprends ce que vous avez dit, je l'assume. C'est le but, j'espère, du maillage des pistes cyclables sur Dole.

M. le Maire : Je n'ai pas dit « moins de voitures », mais « plus de voiture ». À certains endroits, si vous faites uniquement piétonnier, vous n'avez plus la place pour faire les deux voies dans certains espaces, ce qui ne me convient pas. Qu'il y ait moins de véhicules, tant mieux. C'est moins de pollution, moins de gêne. Il n'y a aucun problème là-dessus, mais il faut aussi se dire que l'on ne peut pas fermer des rues ou des artères pénétrantes de la ville sans avoir les deux sens de circulation.

L'idéal est le trottoir aux normes, la bande cyclable ou le site propre avec la largeur (1,50 mètre), les deux voies de circulation quand on est sur des pénétrantes de la ville. Quand on peut encore mettre des voitures en stationnement, parce que pour certains commerces ou riverains, au d'être sur les trottoirs, on est obligé de mordre sur la route, cela fait beaucoup de choses. Encore une fois, moins de véhicules, très bien ; plus de véhicule du tout, cela va poser des problèmes. Il faut donc parvenir à partager l'espace. Quand on est les mains dans le cambouis, on voit bien que ce n'est pas si simple que cela.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la réalisation de voies cyclables et douces (Plan vélo 2021).

Nous passons au rapport n° 24. La parole est à Madame MIRAT.

RAPPORT N° 24 : PARTICIPATION À L'ACHAT GROPÉ D'ÉLECTRICITÉ DE L'UGAP

Mme MIRAT : *Merci, Monsieur le Maire. Depuis 2015, la collectivité participe aux achats groupés d'énergie de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour ses sites. Le dispositif d'achat d'électricité proposé par l'UGAP est sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents exécutés par les bénéficiaires du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Actuellement, la collectivité a fait le choix d'opter pour une fourniture d'énergie renouvelable à hauteur de 50 %. Le marché actuel 2019-2021 arrivant à échéance le 31 décembre 2021, l'UGAP relance une phase d'embarquement pour le renouveler.*

Pour la collectivité, l'intérêt de rejoindre le dispositif de l'UGAP réside notamment dans :

- *la performance économique, puisque l'on bénéficie d'une massification sur la France entière ;*
- *la sécurité technique et juridique (cahier des charges élaboré en toutes connaissances des marchés de l'énergie).*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention d'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en place par l'UGAP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les marchés y afférents ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à choisir une électricité verte à hauteur de 50 % d'énergie renouvelable pour tous les sites de la collectivité ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Monsieur PRAT.*

M. PRAT : *Puisque lors de la première délibération vous avez fait référence moult fois aux villes gérées par les écologistes et la gauche, pendant la même période, la ville de Grenoble va passer à 100 % d'énergie renouvelable, mais j'approuve ce rapport. C'est déjà bien de faire un effort. Cependant, cela nous amène à réfléchir sur la production des énergies renouvelables. J'ai vu un certain nombre de personnes – c'est dommage que Monsieur SERMIER ne soit pas là – s'opposer au développement de l'éolien. Je crois que l'on ne peut pas vouloir plus d'énergie renouvelable, et en même temps, bloquer, puisqu'il demande un moratoire sur l'éolien, éolien qui sera une part essentielle du développement de ces énergies renouvelables aujourd'hui.*

On sait que pour l'hydraulique, on arrive presque à un sommet. L'éolien représente quand même une part importante des énergies renouvelables pour la France, et du fait de potentiels importants en France, en particulier offshore, mais aussi à l'intérieur des territoires en respectant les habitants, les habitations et les espèces les plus sensibles comme les chauves-souris, je pense que l'éolien peut jouer un grand rôle.

Par ailleurs, si l'on veut développer les énergies renouvelables, je pense qu'il faut aussi réfléchir en amont aux économies d'énergie, c'est-à-dire avoir une conception d'efficacité de l'énergie. Au niveau d'une ville comme Dole, on pourrait aussi réfléchir à limiter l'éclairage en développant des LED, et en baissant l'intensité de l'éclairage de 23 heures à 5 heures ou de 1 heure à 5 heures sur certaines zones de Dole. Cela pourrait s'expérimenter sur certains quartiers, bien sûr, en amont, en discutant avec les habitants. Dans les villes où cela se fait, les gens ne se rendent même pas compte que l'intensité baisse à minuit ou 1 heure. En revanche, cela assure 70 à 80 % d'économie d'énergie sur l'éclairage de ces quartiers.

Je pense qu'il faut marcher sur ces deux pieds, à la fois aller vers le développement des énergies renouvelables et aller vers l'efficacité énergétique, c'est-à-dire économiser l'énergie de notre communauté. Merci.

M. le Maire : *Monsieur PRAT, nous marchons sur nos pieds, rassurez-vous, et je vais vous en faire la démonstration. Nous avons à ce titre eu une démarche plus qu'innovante, puisque nous avons été la première collectivité de Franche-Comté à signer une convention de partenariat pour le développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics de la collectivité. Vous ne l'avez pas rappelé, mais je le rappelle. La démarche est en cours avec l'Agglomération sur ce sujet. J'ajoute aussi que sur la question de la politique LED, vous avez amplement raison. D'ailleurs, c'est pour cela que nous le faisons et que nous avons des remplacements d'éclairage en LED continu,*

annuel et il faut continuer dans ce sens. Je suis de cet avis, et je pense aussi que certaines zones sont encore trop éclairées.

Dans les rues et voiries, là où nous sommes passés en LED, baisser l'intensité peut être testé. Cela fait partie des pistes que nous avons, parce que je souhaite que nous allions plus loin. En effet, notre enveloppe dédiée aux fluides dans cette collectivité me semble encore être trop importante et varie entre 1,5 et 1,6 million d'euros. Je constate que nous changeons chaque année, nous mettons des LED et ainsi de suite, mais les services me demandent toujours 100 000 euros de plus que l'année précédente. On m'explique que ce sont les abonnements, mais on va encore aller dans le détail. C'est pour cela que l'on a recruté un chargé de mission en charge de la transition écologique qui, justement, aura pour mission d'aller dans le détail pour comprendre comment faire des économies sur les coûts de nos fluides, notamment avec le développement déjà existant de la LED.

Néanmoins, nous avons des zones commerciales, par exemple, qui ne nous appartiennent pas et qui me semblent notamment être suréclairées aujourd'hui sur la ville de Dole. Nous devons peut-être discuter de ce sujet avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et avec l'Office de Commerce, parce qu'au sein de l'Office, nous avons un certain nombre de directeurs de site sur ces zones commerciales, pour essayer de faire des économies aussi de ce point de vue.

Vous avez parlé du deuxième pied concernant les économies d'énergie. À ce titre, nous sommes pleinement engagés depuis maintenant plusieurs années. Nous allons accélérer, puisque par exemple, nous avons prévu de faire une nouvelle phase de changement des menuiseries de l'Hôtel de Ville, et nous avons fait le choix d'aller dès cette année vers la totalité des changements de menuiserie. Je peux vous assurer que pour un bâtiment comme l'Hôtel de Ville qui a plusieurs dizaines de fenêtres, le mouvement sera rapide de ce point de vue. Dans le même sens, nous avons aussi largement travaillé sur les menuiseries de nos écoles pour isoler.

Avec Jean-Philippe LEFÈVRE, nous nous sommes intéressés à la problématique patrimoine et énergie sur le théâtre. Nous avons eu là aussi de bonnes nouvelles. Les choses changent enfin plutôt dans le bon sens. Nous avons bien du double vitrage malgré les contraintes patrimoniales. C'est bien, parce qu'il y a quelques années, c'était loin d'être le cas, puisque le patrimonial l'emportait sur les menuiseries qui isolaient. Il faut encore faire des choses dans nos écoles. Il reste beaucoup à faire, mais nous continuons. Nous investissons 3 millions d'euros cette année dans les gymnases des Mesnils Pasteur avec une dominante énergétique.

Vous voyez donc que les deux pieds dont vous parlez sont bien là, et pour avancer, il vaut mieux avoir ces deux pieds sur le sujet. Ceci étant, pour ne pas être dans la caricature, dans la critique, ou je ne sais quoi, je retiens particulièrement de votre intervention la question de l'intensité dans les voiries. Nous pouvons peut-être travailler sur ce sujet, parce qu'il y a parfois du suréclairage. Je ne suis pas favorable à ce que tout soit coupé, comme cela a été le cas dans certaines communes. C'est parfois plus ou moins apprécié. Nous ne pouvons pas faire du un sur deux. Je me suis soucié de cette question en demandant pourquoi nous ne pouvons pas le faire, alors qu'ils étaient parfois très rapprochés. Ce n'est pas possible de le faire. En revanche, l'éclairage LED est possible, et avec l'éclairage LED, nous pouvons mesurer cette intensité pour la réduire et pour être moins énergivores de ce point de vue.

Je ne vais pas lancer un débat sur l'éolien. Nous ne sommes pas concernés dans cette ville. Vous savez le débat sur le bilan carbone des éoliennes. Je vous sens très favorable au sujet, je l'entends. Vous souhaiteriez 100 % d'économie verte, je l'entends, mais sachez aussi que si tout le monde fait 100 % d'économie verte, je crains que la lumière s'éteigne très rapidement. Vous savez qu'en effet, cela ne suffirait pas dans notre pays face à la consommation. Il n'en demeure pas moins qu'il faut faire le nécessaire pour éviter de suréclairer et d'utiliser trop d'énergie électrique, bien évidemment. Voici pour ce rapport. Y a-t-il d'autres questions ou interventions sur ce sujet ?

M. JABOVISTE : Je voudrais apporter quelques précisions sur l'éclairage LED. Je parle sous le contrôle des services techniques. À chaque fois qu'on a changé pour des LED, ne serait-ce que rue de la Dame verte, toute la rive gauche, sachez, Monsieur PRAT, que la diminution d'intensité est de 50 % de 22 heures à 6 heures.

M. le Maire : Voilà un élément important que je ne connaissais pas, cher Philippe.

M. JABOVISTE : Je le précise pour tout le monde. À chaque fois que l'on met des LED, on a toujours une horloge si ma mémoire est bonne, par exemple rue du Val Fleury, et les gens ne le

voient pas. C'est l'intérêt de la LED. Les gens ont l'impression que cela éclaire de la même manière, sauf que l'intensité diminue de 50 %. Je donne ces précisions à titre d'information.

M. le Maire : Décidément, nous sommes vraiment parfaits sur la question de la transition écologique. Le mouvement est bien là.

M. PRAT : Il suffit de l'amplifier.

M. le Maire : Poursuivons-le tous ensemble et ce sera bien d'être non pas en retard, mais plutôt en avance sur ce sujet qui me semble être transversal, pour ne pas dire unanime. Cela fait bien à la planète et à nos finances. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la participation à l'achat groupé d'électricité de l'UGAP.

* * *

M. le Maire : Pour terminer sur la question de cette motion évoquée tout à l'heure par Monsieur HAMDAOUI, j'ai reçu cette motion également du Comité de Défense des Hôpitaux publics il y a quelques semaines. Je vais déjà vous la lire.

« Motion des moyens humains et financiers pour la santé des hôpitaux publics de notre territoire.

Le Conseil Municipal de Dole,

Considérant que la crise du Covid-19 a mis en évidence l'importance d'un service public de santé efficace au service de toutes les populations respectant ses personnels ;

Considérant que depuis des années, les orientations des politiques gouvernementales de santé se traduisent par une diminution des moyens matériels et humains des hôpitaux et EHPAD publics, et par la suppression de postes de personnels soignants, de services hospitaliers, la fermeture de dizaines de milliers de lits ;

Considérant que pour la population de notre commune, il y a urgence à rompre avec ces politiques de destruction des services des hôpitaux publics et maternités de proximité dans le Jura, comme dans tous les autres départements de la région Bourgogne Franche-Comté ;

Considérant que le projet régional de santé Bourgogne Franche-Comté, rejeté par toutes les collectivités territoriales de la Région (Conseil Régional, 8 Conseils Départementaux, Conseils Communautaires, Conseils Municipaux [pour ceux qui avaient été consultés]), doit être réécrit pour promouvoir la prévention et l'accès aux soins de toutes et tous, à partir des besoins locaux ;

Considérant que le rétablissement de l'offre de santé de proximité en zone rurale permettra de faire reculer les inégalités et la désertification médicale ;

Le Conseil Municipal de Dole, à l'instar de 52 communes [je sais qu'il y en a un peu plus désormais] déjà signataires de diverses sensibilités politiques, expriment les souhaits suivants :

Au niveau national : de la revalorisation salariale des personnels de santé et de l'action sociale nécessaire pour rendre ces emplois attractifs, et permettre ainsi les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux publics, maternités et EHPAD.

Pour le territoire des hôpitaux publics de Dole :

- le rétablissement du service de réanimation rouvert pendant trois mois à l'hôpital Pasteur qui a démontré sa nécessité pour la prise en charge des urgences vitales, avec sur notre territoire la présence de Solvay, de l'aéroport[contenu de voir l'aéroport dans cette motion], et des infrastructures autoroutières ;
- le maintien du service de chirurgie conventionnelle, complémentaire du service de chirurgie ambulatoire indispensable pour les urgences (appendicites, fractures...) et pour la maternité de l'hôpital Pasteur de Dole ;

- le rétablissement de la ligne de SMUR de nuit supprimée en avril 2017, alors que l'accès à un Service mobile d'urgence et de réanimation doit être accessible en 30 minutes maximum sur tout le territoire pour préserver les chances de sauver les patient.e.s ou éviter des séquelles graves ;
- le rétablissement du service de soins intensifs de cardiologie ;
- l'affectation des financements nécessaires à l'hôpital Pasteur de Dole, comme l'a indiqué la Cour régionale des comptes dans son rapport de 2019 et les moyens à la hauteur des besoins des EHPAD publics ;
- la réouverture des lits de psychiatrie à l'hôpital public, nécessaires à l'accueil des patient.e.se du CHS Saint-Ylie et des urgences de Dole ;
- la création de commissions sanitaires permanentes départementales et régionales, associant réellement les professionnel.le.s de la santé, les usager.e.s et les élu.e.s., pour une véritable "démocratie sanitaire". »

S'agissant de cette motion, j'en partage avec la majorité municipale les très grandes lignes. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails. Certaines choses nécessitent des éléments complémentaires, des explications complémentaires, mais je crois que l'essentiel est d'apporter, d'une façon la plus unanime possible, un soutien du Conseil Municipal à nos structures publiques aussi. Je dis « aussi », parce qu'il existe d'autres structures. Nous avons aussi besoin de la médecine publique sur notre territoire. Il est important, et cela me semble être le plus important, de soutenir les personnels des établissements. Saint-Ylie et l'hôpital Pasteur sont deux structures extrêmement importantes sur le territoire en termes de nombre d'emplois, de services proposés à la population, au côté de l'offre libérale et privée. Vous connaissez ma position, partagée par un grand nombre de la majorité municipale. Il faut que le public et le privé puissent se coordonner, s'entendre sur le territoire pour avoir une offre de soins la plus large possible au service des habitants. Ce sont les premiers points sur cette motion.

J'ai évidemment lu la presse ce matin. Quelle n'a pas été ma surprise, je dois le dire, de votre point presse conjoint. Je vois qu'il arrive maintenant que vous puissiez être ensemble sur certains sujets. C'est très bien, c'est parfait. Néanmoins, j'ai été choqué. Que vous fassiez ce point presse demain matin si nous ne présentions pas cette motion, cela aurait été votre rôle. C'est normal de dire : « le Maire a repoussé notre motion. Il ne veut pas en parler. Il n'a pas voulu nous entendre, nous écouter. Ce n'est pas normal. C'est un déni de démocratie ». Nous connaissons le vocable sur le sujet. J'entends ce que vous m'avez dit tout à l'heure, Monsieur HAMDAOUI. J'entends ce que vous dites. Je pense que vous entendez aussi ce que je dis sur le sujet. Je pense que nous ne faisons pas de communication politique sur le dos de l'hôpital et qu'il faut être le plus combatif et unanime possible ensemble sur ce sujet.

Je n'ai pas compris votre position ce matin. Je suis très tranquille sur le sujet, nous avons décidé avec la majorité il y a exactement 15 jours en réunion de majorité d'accepter cette motion. Nous l'avons présentée sur table ce soir, et il n'y avait pas lieu d'en faire un débat politique supplémentaire. Que vous nous disiez « vous n'aviez qu'à nous répondre », je l'entends, mais vous auriez pu attendre le Conseil Municipal de ce soir pour « dégainer » politiquement sur le sujet. Voilà ce que j'avais à dire sur cette question.

J'ajoute simplement que je suis prêt à vous recevoir tous les six, ensemble, pour évoquer la question de l'hôpital, parce qu'en tant que Président du Conseil de Surveillance, bien évidemment, je suis en lien permanent avec la Direction qui dirige l'établissement. Vous savez que ce n'est pas le Maire qui le fait. Nous n'avons qu'une mission de surveillance, l'ARS décidant avec ses directeurs dans les centres hospitaliers. Nous ne sommes plus en Conseil d'Administration où le Président du Conseil d'Administration avait un pouvoir pour tenter de faire des évolutions sur la situation de l'offre de soins sur le territoire. Je suis donc prêt à vous recevoir pour évoquer les différentes problématiques.

Je ne suis pas de profession médicale, je n'y connaissais rien et les fonctions que j'occupe depuis 2017 à la tête de cette ville, donc du Conseil de Surveillance de l'hôpital, permettent d'avoir aujourd'hui une connaissance, avec Justine GRUET, l'adjointe à la Santé avec qui nous travaillons, un peu plus fine pour comprendre les différents problèmes qui se posent. C'est sûr que l'on pourrait dire, comme un peu le fond de cette délibération, ou plutôt de cette motion, puisqu'elle ne s'inscrit pas dans le cadre de l'ordre du jour, qu'il faut des moyens supplémentaires. Ils concourent probablement aux problèmes soulevés ici, mais ils ne peuvent pas tous les résoudre. C'est aussi de cela qu'il serait intéressant que nous puissions échanger sur le sujet. Je vais vous laisser la parole si vous avez quelque chose à ajouter. Est-ce le cas ?

M. HAMDAOUI : Oui. Puisque vous avez reconnu que vous auriez pu répondre à notre message, vous aviez quand même trois mois pour le faire, et à la veille du Conseil Municipal, nous ne pouvions pas deviner que cette motion serait là. En effet, vous ne nous avez donné aucune réponse.

M. le Maire : Vous auriez pu tout simplement attendre ce soir.

M. HAMDAOUI : Certes, mais la moindre des politesses est de répondre quand vous recevez un courrier. La preuve en est que nous devons communiquer, échanger pour lever tous les malentendus. Il est évident que nous devons avoir cette unanimité concernant l'hôpital. Nous avons les mêmes intérêts. Nous sommes pour la même chose. Nous voulons que notre hôpital perdure. Nous devons donc échanger et discuter sur le sujet. J'accepte volontiers votre invitation. Nous ne tarderons pas à prendre rendez-vous pour venir discuter avec vous des problématiques de l'hôpital.

M. le Maire : Merci. Monsieur PRAT.

M. PRAT : Il est évident que nous souhaitons aussi répondre favorablement à votre invitation, mais en attendant que nous nous rencontrions dans vos bureaux, vous avez communiqué dans la presse il y a environ trois semaines sur le fait que vous alliez interpeler les autorités sur le maintien de la chirurgie conventionnelle. Avez-vous eu des réponses ?

M. le Maire : J'ai eu Monsieur PRIBILE au téléphone. Il arrive que nous échangions sur diverses problématiques, notamment celle de l'hôpital, mais pas uniquement. J'ai aussi eu un entretien avec Madame GRUET avec la Directrice du CHU de Minjoz ce mercredi après-midi. Nous avons eu tout un après-midi, parce que nous sommes présents dans un groupement hospitalier de territoire avec Besançon. Voilà où nous en sommes. Cela étant, j'ai réclamé fortement que tout projet architectural soit accompagné d'un projet médical. Monsieur PRIBILE m'a informé qu'il demandait à ce que les deux commissions médicales d'établissement (CME) des deux hôpitaux, le nôtre et celui de Besançon, puissent se rencontrer pour parler des diverses problématiques sur la question de la chirurgie. Voilà où nous en sommes.

J'ai le sentiment que les choses vont avancer dans les prochaines semaines et que les deux commissions médicales vont se voir. Cela traîne un peu, la Directrice de Minjoz m'indiquant que la CME de Minjoz travaillait à des propositions et qu'elle ne voulait pas précipiter ce rendez-vous, parce qu'il faut du temps pour qu'ils préparent des propositions d'accompagnement de la chirurgie de Dole. Voilà où nous en sommes sur le sujet. Je vais mettre aux voix cette motion.

M. HAMDAOUI : Je précise qu'aujourd'hui, 71 communes sont signataires de cette motion, dont 40 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Maire : Très bien. Merci pour la précision. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? La motion est adoptée. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la motion ci-dessus.

La séance est levée à 21 heures 05.